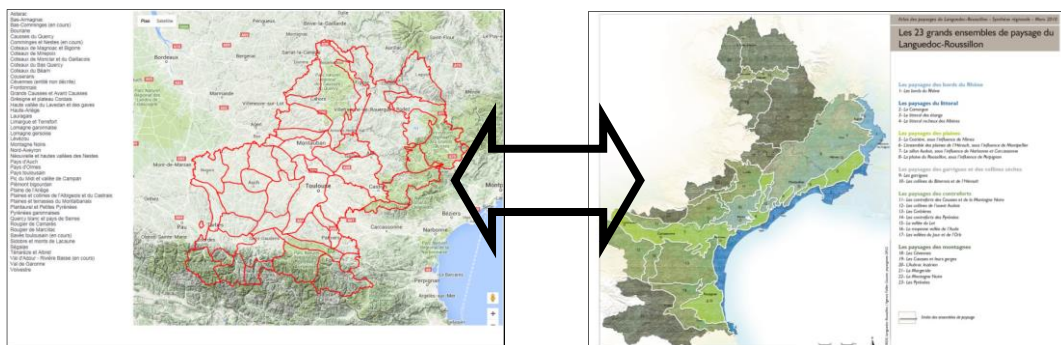


# MISE EN COHERENCE DES ATLAS REGIONAUX DES PAYSAGES A L'ECHELLE DE LA REGION OCCITANIE



Bilan technique  
2016

Partenariat entre la DREAL Occitanie et l'URCAUE de Midi-Pyrénées en lien avec l'URCAUE en Languedoc-Roussillon

Demande de subvention portée par l'URCAUE de Midi-Pyrénées en date du 31 mars 2016.

Arrêté n°2101796881 portant attribution d'une subvention de l'État du 22 avril 2016.

Version du 27-02-2017



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>p. 1</b>
<b>La démarche mise en œuvre</b>	<b>p. 2</b>
<b>Principaux constats et enseignements</b>	<b>p. 7</b>
<b>Besoins et attentes</b>	<b>p. 10</b>
<b>Conclusion et perspectives</b>	<b>p. 11</b>
<b>Annexes</b>	<b>p. 12</b>

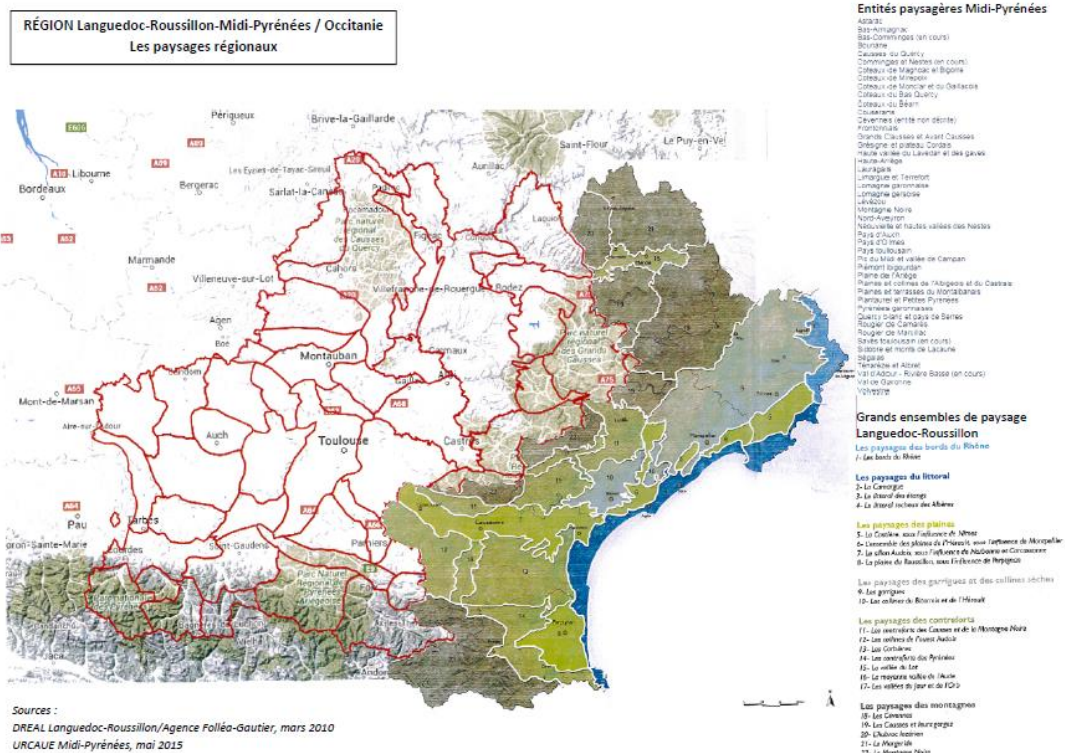
## INTRODUCTION

La création au 1er janvier de la région Occitanie par la fusion des anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, a conduit les acteurs du paysage à se questionner sur la cohérence des données disponibles en la matière à l'échelle régionale.

En effet, si des documents de connaissance des paysages à l'échelle régionale sont disponibles en Languedoc-Roussillon et en Midi-Pyrénées, ils ont été réalisés à des périodes avec des méthodes et des modalités différentes. Le simple rapprochement des deux cartographies (cf. ci-dessous) suscite des questions quant à leur continuité territoriale.

Afin de confronter ces données, la DREAL Occitanie et l'URCAUE Midi-Pyrénées en lien avec l'URCAUE Languedoc-Roussillon dans le cadre de l'Association de préfiguration de l'URCAUE Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (AP-URCAUE-LRMP), ont proposé en 2016 un programme d'animation afin de mettre en cohérence la cartographie des entités paysagères et d'identifier les questions soulevées, de confronter les démarches et de partager une réflexion prospective concernant les besoins en matière de connaissance des paysages régionaux. Cette réflexion prend en compte les méthodes et outils mis en œuvre par le Ministère concernant les atlas de paysage.

Il s'agit de contribuer à l'émergence d'une perception partagée de notre territoire régional, première étape dans la mise en réseau des acteurs, qui pourra être utile dans la définition de politiques régionales et notamment pour l'élaboration du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

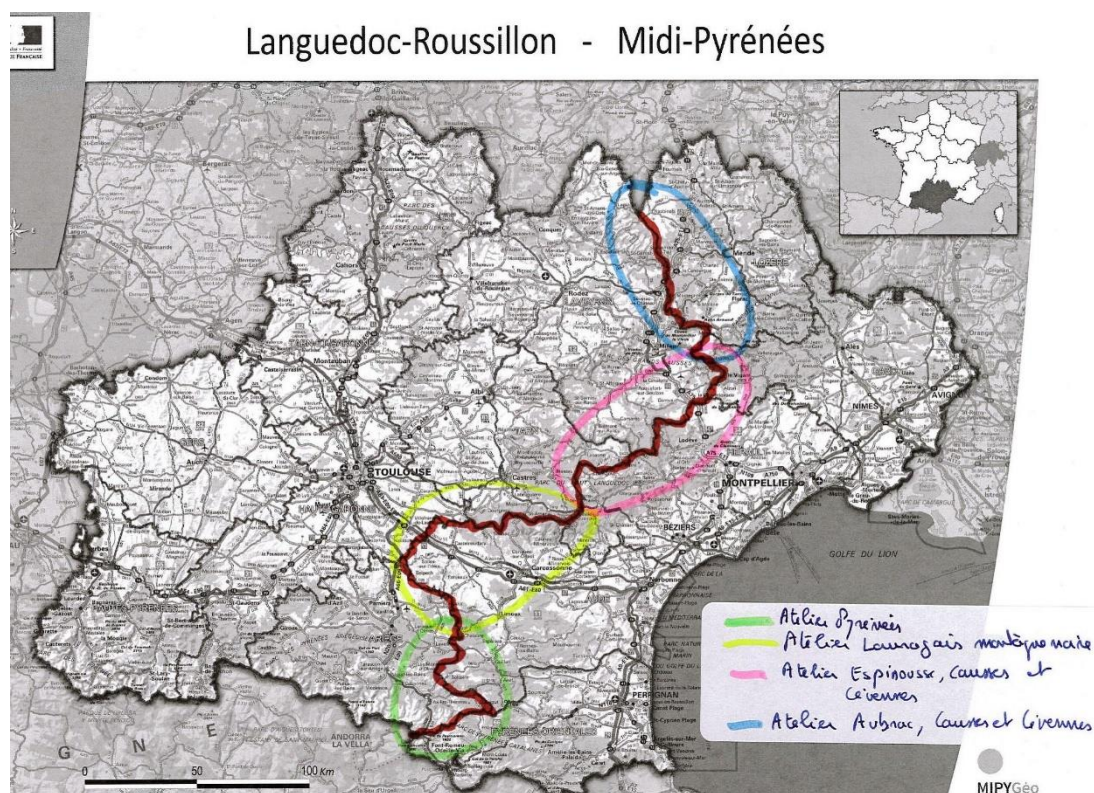


## LA DEMARCHE MISE EN OEUVRE

### Cadrage de la démarche

Le 10/05/2016, une première réunion associant, dans le cadre du Réseau Paysage, des représentants de la DREAL, de l'URCAUE, de l'ENSAT (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse) et des CAUE de ex Languedoc-Roussillon et de ex-Midi-Pyrénées a permis de cadrer la démarche, de mettre en place une méthode de travail et d'identifier les acteurs à associer pour cette première phase exploratoire :

- identification de quatre secteurs tout au long de l'ancienne limite administrative régionale ;
- organisation et animation de quatre ateliers de travail interdépartementaux en des lieux situés au plus près de la zone concernée afin de faciliter la participation des acteurs départementaux ;
- dans un premier temps, sollicitation des réseaux DREAL, DDT et CAUE souvent très impliqués sur les outils de connaissance des paysages ;
- lien avec le Réseau Paysage Occitanie et son comité d'animation.



Voir en annexe :

- 1 - Compte rendu de la réunion du groupe de travail DREAL/URCAUE/ENSAT/CAUE, le 10/05/2016, à Carcassonne au CAUE de l'Aude ;
- 2 - Ateliers interdépartementaux, note de cadrage du 22/07/2016.



## Organisation et animation des ateliers interdépartementaux

### - Les ateliers interdépartementaux

Les quatre ateliers et les acteurs à inviter ont été définis en s'appuyant sur les entités paysagères de part et d'autre de l'ancienne limite administrative.

ATELIERS ET ENTITES PAYSAGERES	DEPARTEMENTS	DATE ET LIEU
<p><b>Atelier « montagnes pyrénéennes et piémont » :</b></p> <p>- ex-Midi-Pyrénées : <i>Haute-Ariège, Pays d'Olmes</i></p> <p>- ex-Languedoc-Roussillon : <i>Pyrénées, Collines de l'Ouest audois</i></p>	<p>Ariège</p> <p>Aude</p> <p>Pyrénées-Orientales</p>	<p>15/09/2016</p> <p>Carcassonne</p> <p>CAUE de l'Aude</p>
<p><b>Atelier « Espinouse, Causses et Cévennes » :</b></p> <p>- ex-Midi-Pyrénées : <i>Sidobre et monts de Lacaune, Rougiers de Camarès, Grands causses et avants causses</i></p> <p>- ex-Languedoc-Roussillon : <i>Contreforts des causses et de la Montagne noire, Vallées du Jaur et de l'Orb, Montagne noire, Causses et leurs gorges</i></p>	<p>Aveyron</p> <p>Gard</p> <p>Hérault</p> <p>Tarn</p>	<p>20/09/2016</p> <p>Montpellier</p> <p>CAUE de l'Hérault</p>
<p><b>Atelier « Lauragais et Montagne noire » :</b></p> <p>- ex Midi-Pyrénées : <i>Montagne noire, Lauragais, Plaine de l'Ariège, Coteaux de Mirepoix</i></p> <p>- ex-Languedoc-Roussillon : <i>Vallée du Jaur et de l'Orb, Contreforts des Causses et de la Montagne noire, Montagne noire, Sillon audois sous l'influence de Narbonne et de Carcassonne, Collines de l'Ouest audois.</i></p>	<p>Ariège</p> <p>Aude</p> <p>Haute-Garonne</p> <p>Hérault</p> <p>Tarn</p>	<p>6/10/2016</p> <p>Carcassonne</p> <p>Caue de l'Aude</p>
<p><b>Atelier « Aubrac, Causses et Cévennes » :</b></p> <p>- ex-Midi-Pyrénées : <i>Nord Aveyron, Grands causses et avant-causses, Cévennes.</i></p> <p>- ex-Languedoc-Roussillon : <i>Aubrac lozérien, Vallée du lot, Causses et leurs gorges, Cévennes</i></p>	<p>Aveyron</p> <p>Gard</p> <p>Lozère</p>	<p>18/11/2016</p> <p>La Canourgue</p> <p>Salle de la Mairie</p>

### - Les participants

Pour ce premier travail de confrontation il a été proposé de mobiliser en priorité les chargés de mission territoriaux et inspecteurs des sites de la DREAL, les référents paysages des DDT(M) et les CAUE concernés. Ces personnes ont de près ou de loin participé à l'élaboration des documents de connaissance des paysages et utilisent ces outils dans leur pratique professionnelle. Les ateliers ont été organisés et animés par l'URCAUE et la DREAL.

Les représentants DDT(M) et CAUE de neuf départements ont été sollicités et au fil des réunions, chacun des départements a été physiquement représenté. Chaque réunion a rassemblé une dizaine de personnes.

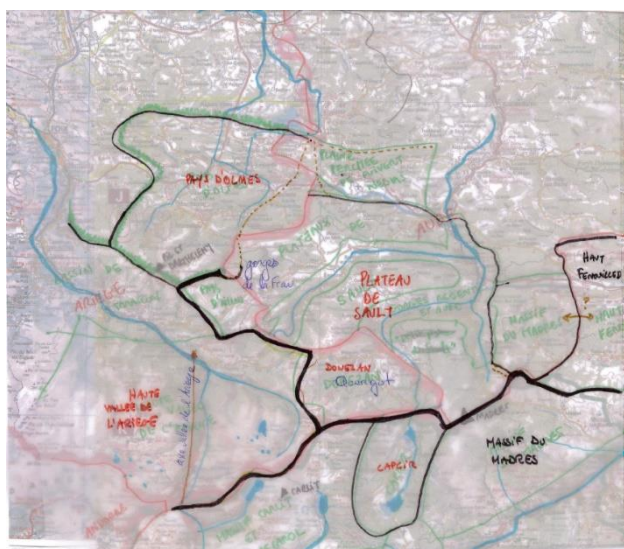
Le Comité d'animation du Réseau Paysage a été associé à l'organisation de ces ateliers.

### - Le déroulement des ateliers

La matinée était organisée en deux sous-groupes avec pour consignes, à partir de supports cartographiques (atlas de paysage, fiches entités, cartes au 1/250 000<sup>ème</sup> et au 1/100 000<sup>ème</sup>, calques...) : un examen des entités paysagères de chaque atlas et une proposition reportée sur calque au 1/250 000<sup>ème</sup> de limites d'entités dans une logique de continuité territoriale de part et d'autre de l'ancienne limite administrative. Il était convenu de s'appuyer sur les entités et unités paysagères existantes en recherchant leur regroupement. Les contributions de chaque sous-groupe étaient ensuite confrontées en plénière afin de proposer une lecture commune et partagée.

Au-delà des atlas régionaux les participants avaient dans certains cas apporté d'autres documents ressources : atlas départementaux, chartes en lien souvent avec les démarches engagées par les PNR concernés.

Atelier Pyrénées et Piémont : exemple de restitution



L'après-midi était consacrée à des échanges entre les participants sur la base d'une trame de questions transmises en amont de la réunion :

- Quelles participations de chacun aux supports et outils de connaissance des paysages (atlas, inventaires, observatoires...) et quelle appréciation ?
- Quels usages et quelles utilisations des outils de connaissance des paysages dans sa pratique professionnelle ou de ses partenaires ?
- Quels besoins et attentes de chacun en matière de paysage ?
- Quelles personnes ressources seraient à mobiliser pour la suite ?

Voir en annexe :

3 - Compte rendu de l'atelier interdépartemental « Montagnes pyrénéennes et piémont » du 15/09/2016 à Carcassonne, CAUE de l'Aude

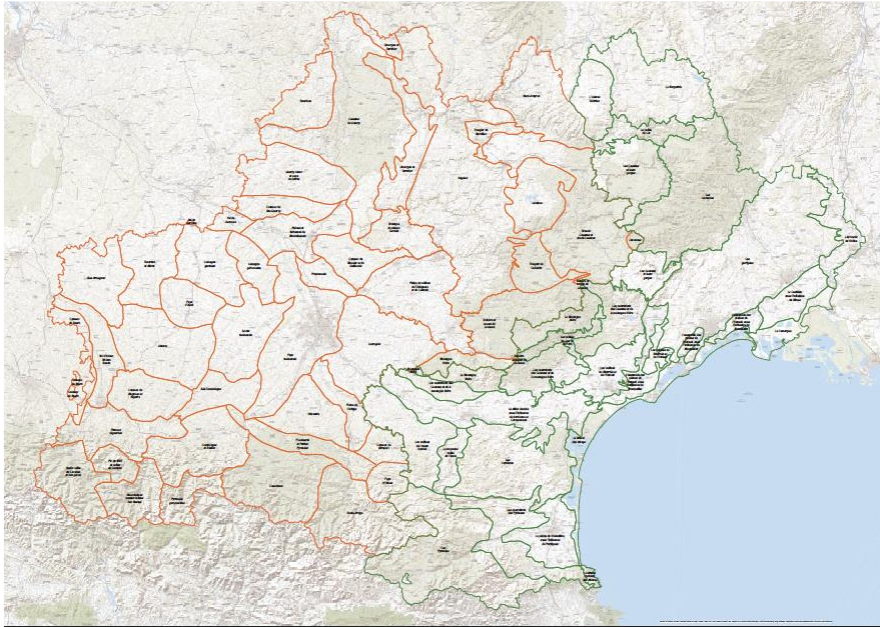
4 - Compte rendu de l'atelier interdépartemental « Espinouse, Causses et Cévennes » du 20/09/2016 à Montpellier, CAUE de l'Hérault

5 - Compte rendu de l'atelier interdépartemental « Lauragais et Montagne noire » du 6/10/2016 à Carcassonne, CAUE de l'Aude

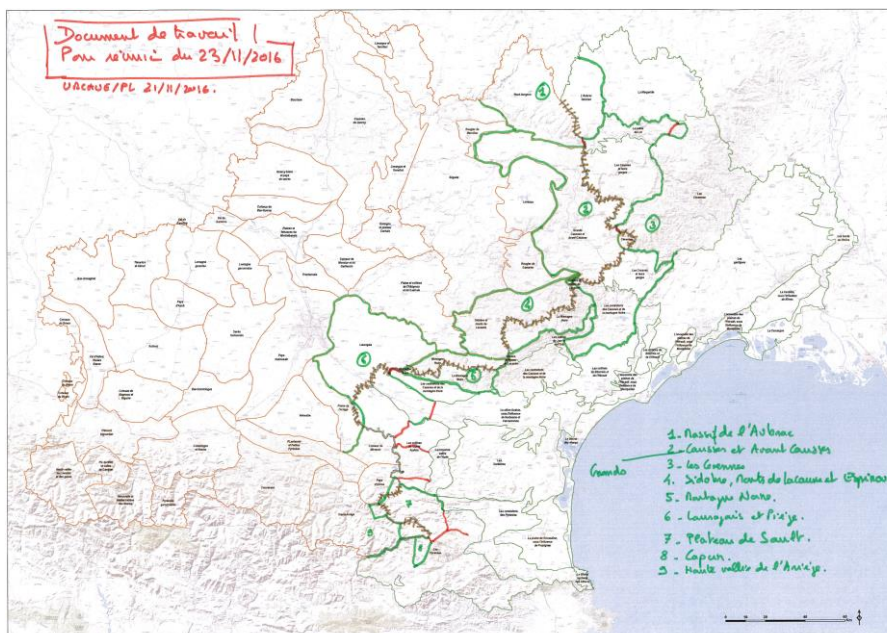
6 - Compte rendu de l'atelier interdépartemental « Aubrac, Causses et Cévennes » du 18/11/2016 à La Canourgue, Salle polyvalente de la mairie.

## Synthèse régionale

Parallèlement au déroulement des ateliers, les couches SIG, de l'atlas Midi-Pyrénées et de l'atlas Languedoc-Roussillon, ont été centralisées, ce qui a permis au bureau de géomatique du laboratoire GEODE/UT2J, de réaliser une couche unique SIG sur le territoire d'Occitanie.



Ensuite à partir des propositions de limites formulées lors des ateliers et des cartographies sur calque produites, une première carte « brouillon » regroupant le cas échéant les grands ensembles de paysage (ex-Languedoc-Roussillon) et les entités paysagères (ex-Midi-Pyrénées) en entités interdépartementales a constitué une base de travail pour la suite.

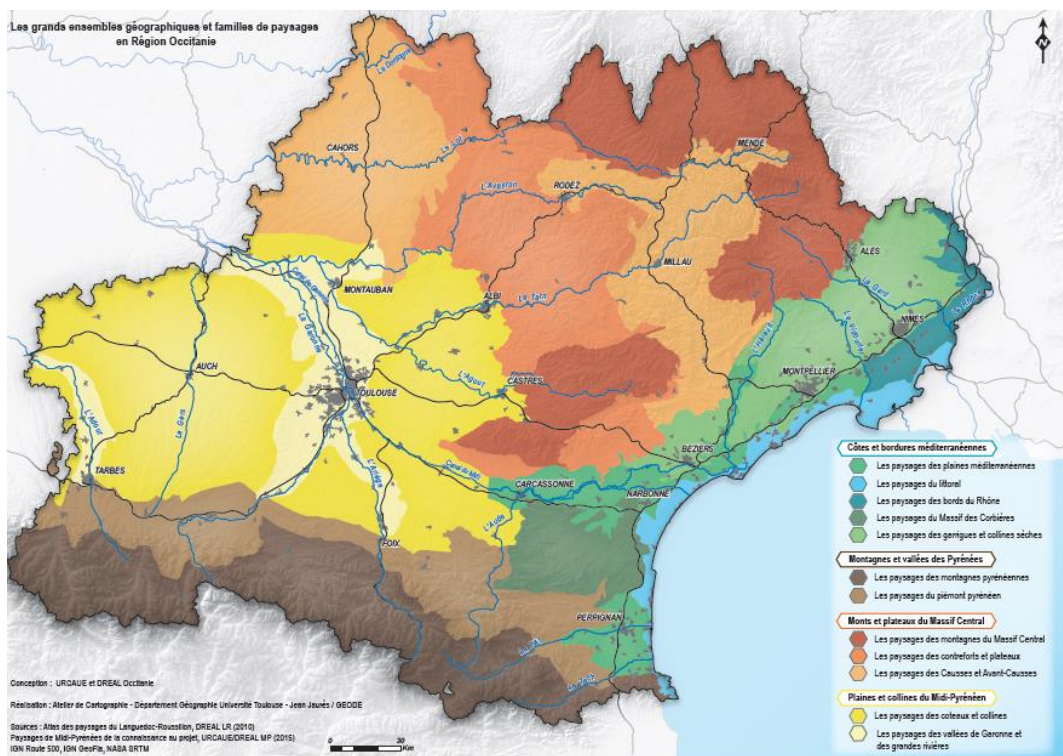




Cette base de travail a permis d'engager une réflexion dans la perspective de la préparation du SRADDET Occitanie. En effet la DREAL a souhaité, dans sa note d'enjeux relative au SRADDET, valoriser le travail de connaissance des paysages afin d'en faire une clé d'entrée pour aborder les enjeux en matière d'aménagement du territoire.

Ainsi une réunion de synthèse a été organisée et animée par la DREAL et l'URCAUE le 23/11/2016, à Carcassonne, au CAUE de l'Aude afin de proposer une cartographie des grandes familles de paysages de la région Occitanie regroupant les entités paysagères et grands ensembles de paysage existants et d'en esquisser les principaux enjeux en lien avec les réflexions préalables au SRADDET.

La cartographie a été réalisée par le bureau de géomatique du laboratoire GEODE/UT2J.



Voir en annexe :

7 - Carte des grands ensembles géographiques et des familles de paysages en région Occitanie.

8 - Compte rendu de la réunion du 23/11/2016 à Carcassonne, CAUE de l'Aude avec la légende complète de la carte des familles de paysages.

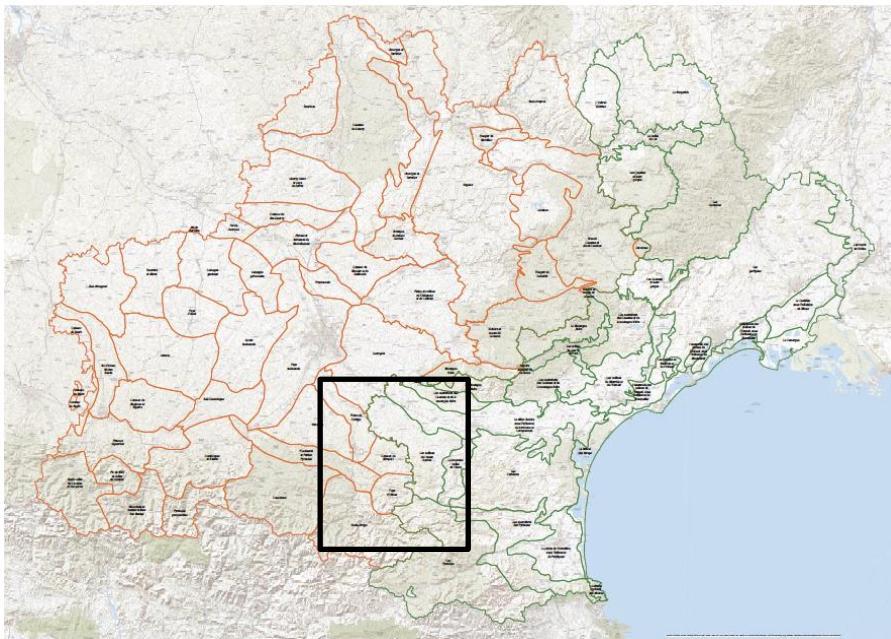


## PRINCIPAUX CONSTATS ET ENSEIGNEMENTS

La région Occitanie dispose d'une grande richesse en matière de connaissance des paysages. Dans les deux ex-régions des démarches sur le long terme ont été engagées depuis plusieurs années avec en ex-Languedoc-Roussillon une démarche intégrée avec l'intervention d'un seul maître d'œuvre piloté par la DREAL depuis le début des années 2000 et ; en ex-Midi-Pyrénées une démarche partenariale et plurielle pour laquelle de nombreux acteurs se sont impliqués depuis le début des années 1990 (Conseils départementaux, CAUE, DDT, PNR...). Ce travail n'a donc pas pour objectif de remettre en cause ces éléments de connaissance, il ne s'agit pas de redéfinir de nouvelles entités ou unités paysagères mais de les faire converger.

### Concernant les atlas régionaux

La juxtaposition des deux cartographies des atlas Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon a permis de regrouper des entités interdépartementales assez facilement dans les secteurs du Massif central (depuis l'Aubrac jusqu'à Revel). Sur **les secteurs du Lauragais, et des piémonts pyrénéens**, (voir carré ci-dessous) **des approfondissements sont nécessaires** car il n'a pas été possible de s'appuyer sur un simple regroupement d'entités ou même d'unités paysagères. Un travail spécifique est donc à prévoir entre Revel et le Donezan.



Les deux atlas n'utilisent pas les mêmes **terminologies** : « entités paysagères » en ex-Midi-Pyrénées, et « Grands ensembles de paysage » en ex-Languedoc-Roussillon, les échelles correspondantes ne sont pas toujours cohérentes. Un travail d'homogénéisation des terminologies utilisées à l'échelle de la région Occitanie sera nécessaire (cf. travail ébauché lors de l'atelier de La Canourgue).







La délimitation de nouvelles entités interdépartementales pose la question de leur **dénomination**. Leur cohérence questionne avec des noms qui se rapprochent le plus souvent de la notion de pays en ex-Midi-Pyrénées (pays d'Olmes, Lauragais...) et des noms à caractère plutôt géomorphologique en ex-Languedoc-Roussillon (sillon audois, contreforts...).

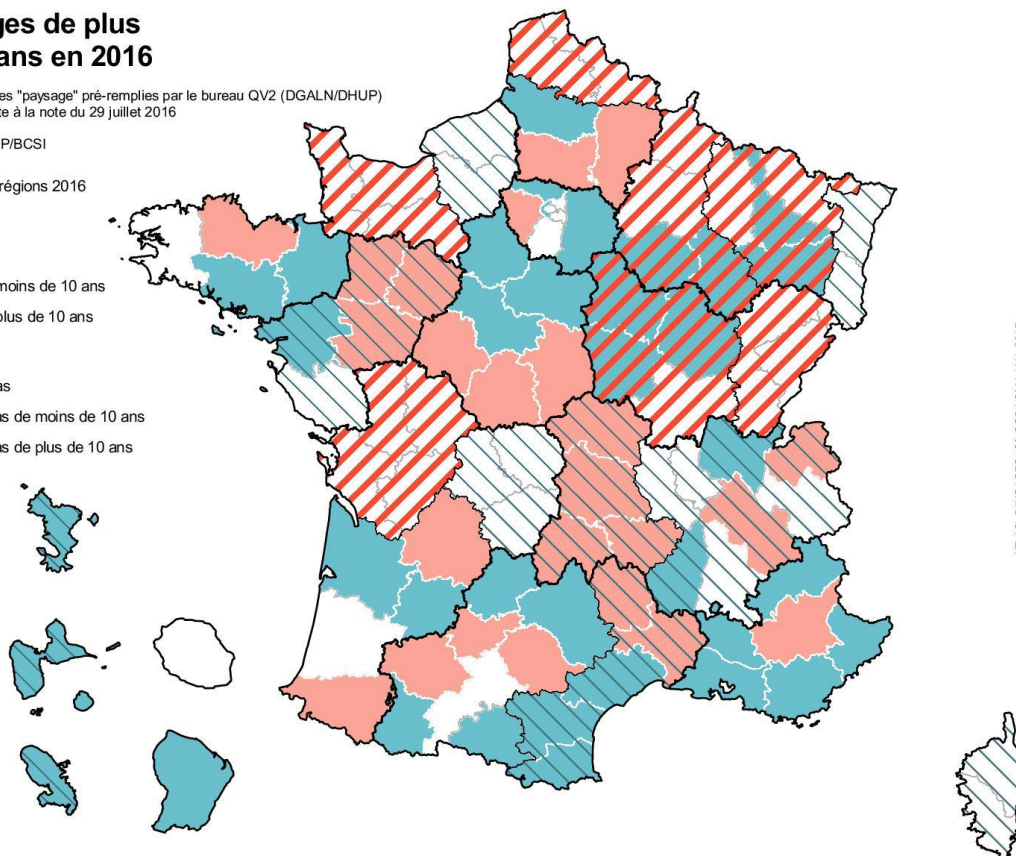
Il est important de considérer que les **documents de connaissance des paysages à l'échelle régionale** doivent **s'articuler avec ceux dont on dispose à des échelles plus précises** : atlas départementaux, chartes paysagères de PNR... Une **mise à jour des atlas départementaux**, pour certains anciens (plus de 10 ans), est à prévoir.

### Atlas de paysages de plus et moins de 10 ans en 2016

Source : fiches d'identité régionales "paysage" pré-remplies par le bureau QV2 (DGALN/DHUP) et complétées par les DREAL suite à la note du 29 juillet 2016

Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI

-  Limites des nouvelles régions 2016
- Atlas régionaux**
-  Région sans atlas
-  Région avec atlas de moins de 10 ans
-  Région avec atlas de plus de 10 ans
- Atlas départementaux**
-  Département sans atlas
-  Département avec atlas de moins de 10 ans
-  Département avec atlas de plus de 10 ans



La question de la **participation des habitants** à l'élaboration des atlas (cf. Convention européenne du paysage) n'est pas ou très peu abordée dans les documents existants. Une réflexion est à engager en s'appuyant sur la méthodologie des atlas mise à jour récemment par le Ministère. La contribution de la sociologue du CAUE du Gard (cf. CR réunion de Montpellier) a permis d'esquisser des pistes mais les atlas régionaux sont-ils la bonne échelle pour associer les habitants ?

A l'unanimité, les participants aux ateliers ont considéré que le support numérique exclusif (notamment dans le cas de l'atlas Languedoc-Roussillon) bien que présentant des avantages en termes de disponibilité et de diffusion, ne suffit pas, un **support imprimé ou imprimable est indispensable**.

### Concernant l'utilisation et les usages des atlas

Les **utilisations** les plus souvent citées : portés à connaissance et note d'enjeux pour les documents de planification, démarches interservices, cadrage paysager et mise en contexte dans les cahiers des charges de charte paysagère et de plans de paysage mais aussi pour certains projets d'aménagement ou des cahiers de gestion de sites protégés, ressources et supports pour des actions auprès des scolaires, ressources et supports pour des formations auprès de professionnels...

Les **principaux acteurs** qui utilisent les atlas (PNR, réseau associatif naturaliste, bureau d'études...) sont des professionnels. Pour les autres publics les atlas doivent être accompagnés et déclinés en supports de médiation (cf. supports pédagogiques pour les scolaires réalisés par le CAUE de l'Aude).

L'utilisation des atlas est liée à leur **dimension pédagogique**, ils sont d'autant mieux utilisés qu'ils ne se limitent pas à une description des entités mais qu'ils en expliquent leurs caractéristiques, leurs fonctionnements et les dynamiques associées.

Le paysage est un emboîtement d'échelles (cf. CR de La Canourgue), il est important d'avoir à l'esprit **l'emboîtement d'échelles des documents paysages** associés : Atlas régional, atlas départemental, charte paysagère, plan de paysage, et de valoriser la cohérence d'ensemble et la complémentarité de ces outils. La mise à disposition de ces différents outils sur une seule plate-forme pourrait être envisagée pour la région.

La question des **enjeux** (l'atlas doit-il ou non traiter les enjeux paysagers ?) a été abordée lors des ateliers à plusieurs reprises, certains considèrent que les atlas doivent traiter les enjeux et fournir des réponses concernant l'acceptabilité de tel ou tel projet. La question n'a pas été tranchée (se reporter notamment à la méthodologie des atlas du Ministère). Cependant la question des enjeux est liée à l'échelle et à la maîtrise d'ouvrage de l'atlas. Dans tous les cas si les enjeux sont traités, il faut éviter les enjeux « passe-partout » et les **ancrer dans les spécificités** de chaque entité paysagère.

Dans tous les cas les atlas doivent permettre au lecteur, au-delà d'une simple description, de comprendre pourquoi et comment les paysages se sont façonnés et quels sont les dynamiques en cours.

## BESOINS ET ATTENTES

**Poursuivre le travail de mise en cohérence** paysagère (regroupement des entités, unités...) et méthodologique (terminologie, échelles...) des atlas Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon en lien avec les données paysagères disponibles à des échelles plus précises (cf. atlas départementaux, chartes paysagères...) et en intégrant des mises à jour qui s'appuient sur la méthodologie nationale des atlas.

**Engager un travail sur l'ergonomie et sur l'accès à l'information** en produisant des synthèses pédagogiques à partir des données de l'atlas (peut-être une plaquette pour accompagner la vulgarisation des atlas) et faire le lien entre les différents documents de connaissance des paysages disponibles.

Le cas échéant décliner des **programmes d'animation des atlas** en prenant en compte les besoins de différentes cibles : professionnels, scolaires et enseignants, collectivités, grands publics. Pour chacune de ces cibles s'appuyer sur les passerelles possibles avec leurs centres d'intérêt (exemple : fort intérêt du grand public pour le patrimoine, actionner la passerelle patrimoine/paysage).

Produire, à partir des atlas, des **supports de médiation** permettant d'expliquer le fonctionnement et les dynamiques d'évolution des entités/unités paysagères. L'outil « bloc-diagramme » a été développé lors de la réunion de La Canourgue avec une référence à ceux réalisés pour l'atlas des paysages des Hautes-Pyrénées.



## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La région Occitanie dispose d'une grande richesse en matière de connaissance des paysages. Dans les deux ex-régions des démarches sur le long terme ont été engagées depuis plusieurs années avec en ex-Languedoc-Roussillon une démarche intégrée avec l'intervention d'un seul maître d'œuvre piloté par la DREAL depuis le début des années 2000 et ; en ex-Midi-Pyrénées une démarche partenarial et plurielle pour laquelle de nombreux acteurs se sont impliqués depuis le début des années 1990 (Conseils départementaux, CAUE, DDT, PNR...).

Les ateliers conduits en 2016 ont tout d'abord permis un rapprochement des acteurs des deux anciennes régions dans une perspective de développement du Réseau Paysage. Les échanges et les confrontations très concrètes ainsi que le travail commun ont fait émergé de nombreuses pistes de travail. Ils ont confirmé l'intérêt de l'ensemble de ces démarches paysagères même si elles font l'objet de critiques positives avec notamment parfois le manque de cohérence entre les différentes actions engagées et le besoin de déclinaison et d'animation de ces outils.

Un premier travail pourrait consister à stabiliser la carte des entités paysagères (avec un travail d'approfondissement nécessaire dans le secteur Lauragais/pays de Sault) afin de mettre à jour la couche SIG et de réaliser à partir des données disponibles une fiche par entité (environ 70 à l'échelle de la région Occitanie). Ces fiches à caractère pédagogique, s'appuieraient sur les données disponibles dans les atlas et pourraient être illustrées d'un bloc-diagramme par entité (cf. CR réunion de La Canourgue). La réalisation d'un poster des entités paysagères (cf. celui des paysages d'Auvergne) serait un support mobilisateur pour communiquer sur le nouveau territoire régional.

Au-delà de la connaissance se pose bien évidemment la question du projet. Comment une connaissance partagée des paysages peut être un facteur de qualité dans les démarches d'aménagement et les projets de territoire ? (Cf. publication DREAL/URCAUE MP Paysages de Midi-Pyrénées de la connaissance au projet). Pour aller dans ce sens, le travail cartographique sur les familles de paysage dans la perspective du SRADDET croisant des compétences universitaires, paysagères et d'aménagement du territoire doit être poursuivi.

## ANNEXES

- Compte rendu de la réunion du groupe de travail DREAL/CAUE, le 10/05/2016, à Carcassonne, au CAUE de l'Aude.
- Ateliers interdépartementaux, note de cadrage du 22/07/2016.
- Compte rendu de l'atelier interdépartemental « Montagnes pyrénéennes et piémont », du 15/09/2016, à Carcassonne, au CAUE de l'Aude.
- Compte rendu de l'atelier interdépartemental « Espinouse, Causses et Cévennes », du 20/09/2016, à Montpellier, au CAUE de l'Hérault.
- Compte rendu de l'atelier interdépartemental « Lauragais et Montagne noire », du 6/10/2016, à Carcassonne, au CAUE de l'Aude.
- Compte rendu de l'atelier interdépartemental « Aubrac, Causses et Cévennes », du 18/11/2016, à La Canourgue, à la salle polyvalente de la Mairie.
- Carte des grands ensembles géographiques et des familles de paysages en région Occitanie.
- Compte rendu de la réunion du 23/11/2016, à Carcassonne, au CAUE de l'Aude, avec légende complète de la carte des familles de paysages.



- **ANNEXE 1 : COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DREAL/CAUE, LE 10/05/2016, A CARCASSONNE, AU CAUE DE L'AUDE**





Paysages  
de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,  
de la connaissance au projet

Groupe de travail  
DREAL LRMP/CAUE  
Réunion du 10/05/2016  
Carcassonne - CAUE de l'Aude

## Compte rendu

### Participant(e)s

DREAL LRMP : Catherine Pellegrin-Hollard (CPH) et Didier Rochotte (DR).  
ENSAT : Alexandre Moisset (AM) ;  
CAUE de l'Ariège : Agnès Legendre (AL) ;  
CAUE de l'Aude : Juliette Carré (JC) ;  
CAUE du Gard : Myriam Bouhaddane Raynaud (MBR) ;  
URCAUE MP : Philippe Labaume (PL).

*Document transmis avant la réunion : Note « Paysage de LRMP, de la connaissance au projet, programme de travail URCAUE MP 2016 »*

### Introduction

Dans le prolongement des travaux de connaissance des paysages effectués à l'échelle régionale depuis plusieurs années en Languedoc-Roussillon comme en Midi-Pyrénées, la DREAL LRMP souhaite recroiser ces données à l'échelle de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées afin de mettre en cohérence la cartographie des entités, de confronter les démarches et d'avoir une vision prospective partagée des besoins en matière de connaissance des paysages.

L'URCAUE MP a proposé une démarche dans le prolongement de l'ouvrage « les paysages de Midi-Pyrénées, de la connaissance au projet » en associant les CAUE de Languedoc-Roussillon dans le cadre de l'association de préfiguration de l'URCAUE LRMP. Il est donc proposé de faire un premier état des lieux et de mettre en place des groupes de travail pour traiter ces questions.

### Connaissance des paysages en LR (cf. [lien](#))

- **MBR** qui était présente au CAUE 30 lors du lancement de la démarche avait participé à la réalisation du cahier des charges de l'atlas préparé par la DIREN/DREAL en 2002. Le Département du Gard avait réalisé un plan de paysage. Le bureau d'étude Folléa/Gautier a ensuite été retenu pour réaliser les 5 atlas départementaux et la synthèse régionale. L'atlas des paysages du Gard (réalisé en premier) est selon MBR un peu rigide, il manque d'une approche sensible, il n'y a pas de croquis ni de bloc diagramme. Il est constitué de texte et photos avec un contenu intéressant mais le manque de visuel le rend peu accessible (utilisation de termes de spécialistes comme par exemple « structures paysagères ») Le document est utilisé par les bureaux d'études, l'agence d'urbanisme l'utilise aussi pour la réalisation des SCoT. Le CAUE 30 l'utilise aussi mais l'échelle n'est pas toujours adaptée.

- **DR** explique que les travaux d'atlas sur chaque département étaient suivis par un comité de pilotage départemental associant 15 à 20 personnes (DDT, ONF, CAUE,

STAP...). 6 à 7 réunions se sont déroulées par atlas avec des discussions riches notamment sur la définition des enjeux. Les atlas ont été conduits entre 2002 et 2010 dans l'ordre suivant : Gard, Lozère, Hérault, Aude, Pyrénées orientales et synthèse régionale. Des manques sont identifiés par la DREAL : le développement des énergies renouvelables n'a pas été pris en compte, le document est très géologique et géomorphologique sans approche historique notamment, les données sur les dynamiques paysagères seraient à mettre à jour et il est dommage que le document ne soit disponible que via Internet (format dématérialisé uniquement)

- **JC** utilise l'atlas de l'Aude fréquemment et trouve que la connaissance des paysages est assez détaillée par contre les enjeux sont trop généraux. Le CAUE a été consulté pour la réalisation de l'atlas. Il est utilisé par les CAUE selon les études et les demandes notamment pour les PLUi, moins pour l'éolien. L'atlas constitue une ressource importante pour les actions pédagogiques dans les écoles.

### Connaissance des paysages en MP (cf. [lien](#))

AL, CPH et PL évoquent l'historique de la démarche en Midi-Pyrénées en s'appuyant sur la note transmise.

Depuis 20 ans, le réseau régional des CAUE de Midi-Pyrénées s'est très fortement impliqué dans les démarches paysagères aux échelles locales, départementales et régionales en lien avec le niveau national. Ce travail s'est notamment concrétisé en 2015 par la publication d'un ouvrage réalisé avec la DREAL « Paysages de Midi-Pyrénées, de la connaissance au projet » dont l'objectif, outre la connaissance des paysages, est d'en faciliter la mobilisation pour des projets d'aménagement et de territoire de qualité. Comme pour l'atlas Languedoc-Roussillon, deux niveaux d'échelle sont articulés : entités paysagères en MP et grands ensembles de paysage en LR (échelle régionale) et unité paysagère/unités de paysage (échelle départementale).

### Pour la suite

Il est convenu de pouvoir organiser 4 ateliers associant les CAUE et les personnes de la DREAL concernés afin de :

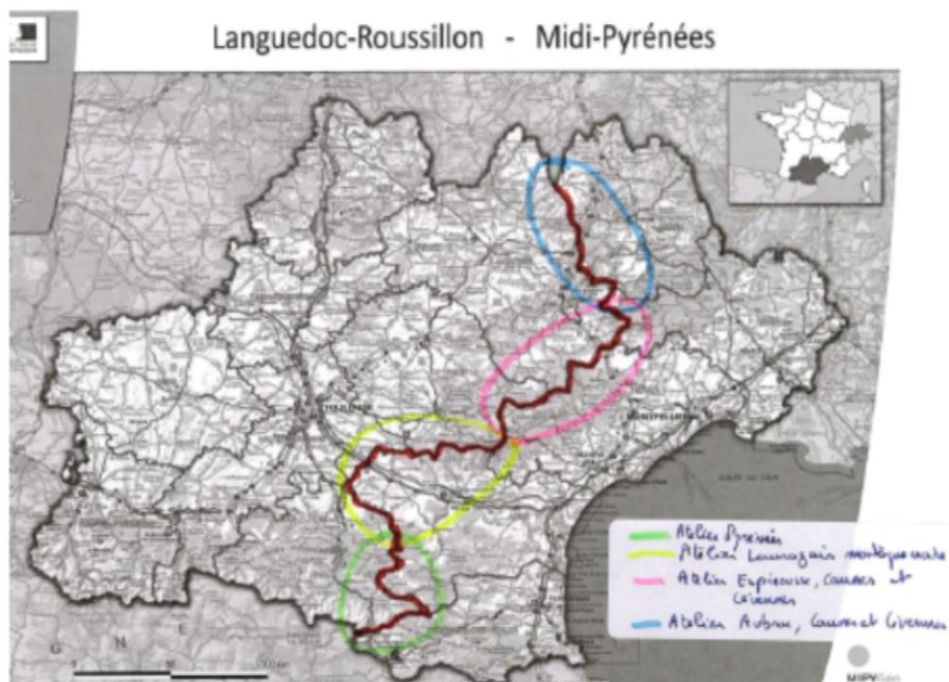
- Se mettre d'accord sur la continuité des entités paysagères/grands ensembles de paysage pour obtenir une cartographie cohérente à l'échelle de la région LRMP.
- Questionner les limites des entités pour chacun des atlas : ce qui serait à préciser, à modifier...
- Quels sont les manques dans les atlas existants ? Comment est traitée la perception (cf. nouvelle méthode des atlas qui évoque un volet représentation culturelle mais surtout un volet représentation sociale des paysages)
- Quelles recommandations pour la mise à jour des atlas : quels besoins pour passer réellement de la connaissance au projet ? Question de la compétence des BET pour les atlas, compétences en matière de sociologie ?

Atelier et entités concernées	Départements concernés et participants (liste non limitative)	Date et lieu
<b>Atelier « montagnes pyrénéennes et piémont »</b> : Haute Ariège, Pays d'Olmes, Les Pyrénées	<b>09, 11 et 66</b> Agnès Legendre (CAUE 09) Juliette Carré (CAUE 11) Marine Cressy (CAUE 66) DREAL : Edheline Bourguemestre (IS 11), Pierre Lehimas (IS 09) Didier Rochotte (IS 66) DDT : Sonia Perschke (DDT 09), ex-LR à préciser	15/09/2016 Carcassonne CAUE 11
<b>Atelier « Lauragais/Montagne noire »</b> : coteaux de Mirepoix, plaine de l'Ariège, Lauragais, collines de l'ouest audois, sillon audois, contreforts montagne noire, montagne noire	<b>09, 11, 31, 34 et 81</b> Agnès Legendre (CAUE 09) Juliette Carré (CAUE 11) Jean François Aramendy (CAUE 31) Séréna Pallazzi (CAUE 34) Nathalie Amiot (CAUE 81) DREAL : Edheline Bourguemestre (IS 11), Pierre Lehimas (IS 09), Corinne Kron-Ramirez (IS 31), Marisol Escudero (IS 34),	6/10/2016 Carcassonne CAUE 11



	DDT : Sonia Perschke (DDT 09), Dominique Cervera (DDT 31), Pascal Andrey (DDT 81), ex-LR à préciser	
<b>Atelier « Espinousse Causses et Cévennes » :</b> Sidobre et monts de Lacaune, rougiers de Camarès, grands causses et avant causses, contreforts causses et montagne noire, vallées du Jaur et de l'Orb, Montagne noire, Causses et leurs gorges, Cévennes	<b>12, 30, 34 et 81</b> Aurélié Aubry et/ou Marie Dominique Albinet (CAUE 12) Myriam Bouhaddane-Raynaud (CAUE 30) Séréna Pallazzi (CAUE 34) Nathalie Amiot (CAUE 81) DREAL : Frédéric Fernandez (12), Corinne Kron-Ramirez, Marc Esteben (30), Marisol Escudero (34) DDT : Martine Capgras (12), Pascal Andrey (DDT 81), ex-LR à préciser	Date à caler Montpellier DREAL LRMP
<b>Atelier « Aubrac, Causses et Cévennes » :</b> grands causses et avant causses, Cévennes, Causses et leurs gorges, vallée du Lot, Aubrac lozérien, Nord Aveyron	<b>12, 30, 48</b> Aurélié Aubry et/ou Marie Dominique Albinet (CAUE 12) Myriam Bouhaddane-Raynaud (CAUE 30) Caroline Entraygues (CAUE 48) DREAL : Frédéric Fernandez (12), Marc Esteben (30), Didier Rochotte (48) DDT : Martine Capgras (12), ex-LR à préciser	Date à caler Lieu à caler

Catherine Pellegry Hollard et/ou Didier Rochotte DREAL LRMP et Philippe Labaume URCAUE MP animeront les ateliers et les membres du Coam du réseau paysage pourront participer aux ateliers



- **ANNEXE 2 : ATELIERS INTERDEPARTEMENTAUX, NOTE DE CADRAGE DU  
22/07/2016**



## Introduction

Nous disposons en Languedoc-Roussillon comme en Midi-Pyrénées de documents de connaissance des paysages à l'échelle régionale

- en Languedoc-Roussillon cf. [lien](#)
- en Midi-Pyrénées cf. [lien](#)

Dans le cadre d'un partenariat inscrit dans la durée (co pilotage du réseau paysage et travaux sur les grands paysages depuis plusieurs années), l'URCAUE MP a proposé, d'un commun accord avec la DREAL, de questionner les continuités des entités paysagères d'une région à l'autre.

Ces échanges doivent permettre d'identifier les besoins en terme de connaissance des paysages pour leur utilisation dans les projets de territoire et les projets d'aménagement. Il s'agit d'un premier travail de perception partagée de notre territoire régional commun qui pourra notamment être utile en amont des documents de planification régionaux (SRCE, SRADDET).

Une première réunion<sup>1</sup> s'est tenue à Carcassonne le 10 mai avec Didier Rochotte et Catherine Pellegry-Hollard (DREAL) et Myriam Bouhaddane-Raynaud (CAUE 30), Juliette Carré (CAUE 11), Agnès Legendre (CAUE 09) et Philippe Labaume (URCAUE MP).

## Des ateliers afin de partager une lecture commune des paysages

Sur la base des documents existants, il est proposé d'organiser des ateliers sur quatre secteurs de l'ancienne limite administrative Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées en associant les CAUE et les DDT concernés avec la DREAL et l'URCAUE afin de :

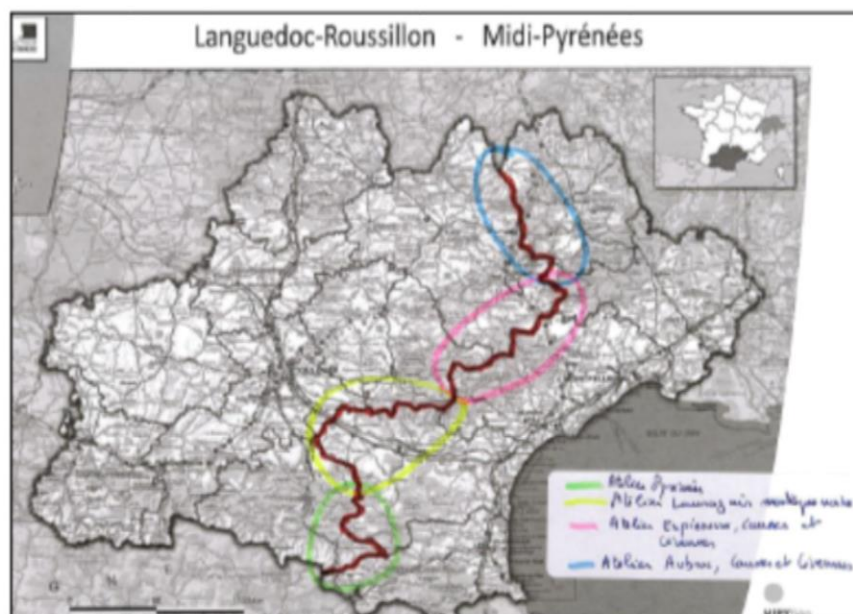
- questionner la continuité des entités paysagères (MP) et des grands ensembles de paysage (LR) pour obtenir une cartographie cohérente à l'échelle de la région LRMP.
- étudier pour chacun des atlas échelle et limite des entités pour identifier ce qui serait à préciser, à modifier, à compléter...
- lister les manques dans les atlas existants en mettant l'accent sur la façon dont les perceptions sont traitées (cf. nouvelle méthode des atlas qui évoque un volet représentation culturelle mais surtout un volet représentation sociale des paysages)
- formuler des recommandations pour la mise à jour des atlas : quels besoins pour passer réellement de la connaissance au projet ? Quelles personnes ressources ? Le cas échéant, quelles compétences du groupement de bureau d'études ? Quelles compétences en matière de sociologie ?

<sup>1</sup> Cf. Compte rendu groupe de travail DREAL LRMP/CAUE, réunion du 10/05/2016 à Carcassonne CAUE de l'Aude

## Les quatre ateliers proposés

Animation des ateliers : Catherine Pellegry Hollard DREAL LRMP et Philippe Labaume URCAUE MP. Les membres du comité d'animation <sup>2</sup>du Réseau paysage sont invités aux ateliers.

Atelier et entités concernées	Départements concernés et participants pressentis	Date et lieu
<b>Atelier « montagnes pyrénéennes et piémont »</b> : Haute Ariège, Pays d'Olmes, Les Pyrénées	<b>09, 11 et 66</b> - CAUE : Agnès Legendre (09), Juliette Carré (11), Marine Cressy (66) - DDT : Sonia Perschke (09), Claire Bugnicourt (11), Magall Mougenot(66) - DREAL : Pierre Lehimas (09) Edheline Bourguemestre (11), Didier Rochotte (66)	15/09/2016 Carcassonne CAUE 11
<b>Atelier « Espinouse, Causse et Cévennes »</b> : Sidobre et monts de Lacaune, rougiers de Camarès, grands causse et avant causse, contreforts causse et montagne noire, vallées du Jaur et de l'Orb, Montagne noire, Causse et leurs gorges, Cévennes	<b>12, 30, 34 et 81</b> - CAUE : Marie Dominique Albinet (12), Myriam Bouhaddane-Raynaud (30), Serena Palazzi (34), Nathalie Amiot (81) - DDT : Martine Capgras (12), Vincent Braquet (30), Didier Rochotte (34), Pascal Andrey (81) - DREAL : Frédéric Fernandes (12), Marc Esteben (30), Marisol Escudero (34), Corinne Kron-Ramirez (81)	20/09/2016 Montpellier CAUE 34
<b>Atelier « Lauragais/Montagne noire »</b> : coteaux de Mirepoix, plaine de l'Ariège, Lauragais, collines de l'ouest audois, sillon audois, contreforts montagne noire, Montagne noire	<b>09, 11, 31, 34 et 81</b> - CAUE : Agnès Legendre (09), Juliette Carré (11), Jean François Aramendy (31), Serena Palazzi (34), Nathalie Amiot (81) - DDT : Sonia Perschke (09), Claire Bugnicourt (11), Dominique Cervera (31), Didier Rochotte (34), Pascal Andrey (81) - DREAL : Pierre Lehimas (09), Edheline Bourguemestre (11), Corinne Kron-Ramirez (31 et 81), Marisol Escudero (34)	6/10/2016 Carcassonne CAUE 11
<b>Atelier « Aubrac, Causse et Cévennes »</b> : grands causse et avant causse, Cévennes, Causse et leurs gorges, vallée du Lot, Aubrac lozérien, Nord Aveyron	<b>12, 30, 48</b> - CAUE : Marie Dominique Albinet (12), Myriam Bouhaddane-Raynaud (30), Caroline Entraygues (48) - DDT : Martine Capgras (12), Vincent Braquet (30), Sabine Gingembre (48) - DREAL : Frédéric Fernandes (12), Marc Esteben (30), Julia Velut (48)	13/10/2016 Mende CAUE 48



<sup>2</sup> Composition au 11/07/2016 : UT21/GEODE, ENSAT, DREAL et URCAUE.



## Proposition de trame de questionnements

### 1. Outils de connaissance des paysages (atlas, inventaires, observatoires...)

- Connaissez-vous les outils de connaissance des paysages disponibles sur votre territoire ? Lesquels ?
- Avez-vous participé à leur élaboration ?
- En quoi ces outils vous semblent ils répondre aux objectifs de la Convention européenne du paysage et notamment en matière de « perception des territoires par la population » ?
- Cette connaissance des paysages reflète t'elle la perception que vous avez de votre territoire ?
- Que pensez-vous de la cohérence de cette connaissance de part et d'autre de l'ancienne limite administrative entre Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ?

### 2. Usage et utilisation des outils de connaissance des paysages

- Utilisez-vous ces données régulièrement ? Plutôt les données à une échelle régionale ? Plutôt les données à une échelle départementale ? Pour quel type de travail (porté à connaissance, avis, conseil, documents d'urbanisme, sensibilisation...) ?
- Recommandez-vous ces données à des partenaires ? À des bureaux d'études ?
- Avez-vous connaissance de projets de territoires ou d'aménagement ayant utilisé ces outils ? Quel type de projet ? Comment ?
- Avez-vous créé de nouveaux outils ou de nouveaux supports à partir de ces données ?
- Les supports actuels permettant d'accéder à ces données vous paraissent-ils adaptés ?

### 3. Besoins et attentes

- Selon vous que devrait-on trouver dans ces outils et pour quels usages ?
- Au-delà de la mise en cohérence des données de part et d'autre de l'ancienne limite administrative entre Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées que faudrait-il améliorer ou développer en matière de connaissance des paysages sur la Région LRMP ?
- Sur le fond : concernant l'échelle, les thématiques abordées, la définition des enjeux, des exemples de prise en compte des connaissances...
- sur la forme, type de supports : publication (ouvrage, guide...), site Internet...
- sur l'animation : Quelle animation, pour quelle cible ? Avec quels partenaires ? Réunions de présentation des outils, journées thématiques, implication des scolaires... ? Comment rendre la connaissance des paysages dynamique et capable de prendre en compte les évolutions du territoire ?

### 4. Personnes ressources

- Quelles sont les organismes et les personnes ressources de votre territoire en matière de paysage ?
- Quelles sont les personnes qu'il faudrait associer dans une démarche de connaissance partagée des paysages ?

- **ANNEXE 3 : COMPTE RENDU DE L'ATELIER INTERDEPARTEMENTAL « MONTAGNES PYRENEENNES ET PIEMONT », DU 15/09/2016, A CARCASSONNE, AU CAUE DE L'AUDE**

## Introduction

### *Des ateliers afin de partager une lecture commune des paysages*

Des documents de connaissance des paysages à l'échelle régionale sont disponibles en Languedoc-Roussillon (cf. [lien](#)) et en Midi-Pyrénées (cf. [lien](#)).

Dans le cadre d'un partenariat inscrit dans la durée (co pilotage du réseau paysage et travaux sur les grands paysages depuis plusieurs années), l'URCAUE MP a proposé avec le soutien de la DREAL, de questionner les continuités des entités paysagères d'une région à l'autre.

Sur la base des documents existants, des ateliers sont organisés sur quatre secteurs de l'ancienne limite administrative Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées en associant les CAUE et les DDT concernés ainsi que la DREAL et l'URCAUE afin de :

- questionner la continuité des entités paysagères (MP) et des grands ensembles de paysage (LR) pour obtenir une cartographie cohérente à l'échelle de la région Occitanie,
- lister les manques dans les atlas existants en mettant l'accent sur la façon dont les perceptions des populations sont traitées,
- formuler des recommandations pour la mise à jour des atlas : quels besoins pour passer réellement de la connaissance au projet ? Quelles personnes ressources ? Le cas échéant, quelles compétences requises pour la maîtrise d'œuvre des atlas ?

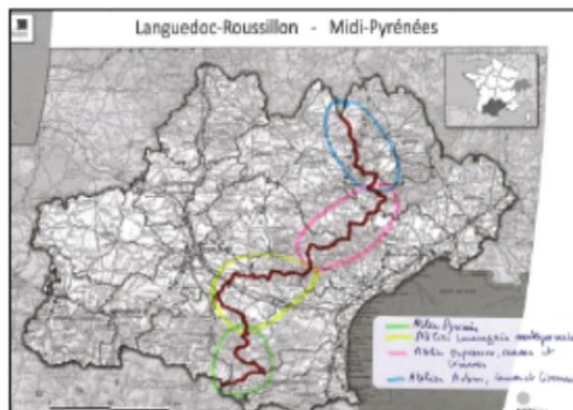
Il s'agit de construire une perception partagée de notre territoire régional qui est une première étape de mise en réseau des acteurs et qui pourra être utile notamment en amont des documents de planification régionaux (SRCE, SRADDET).

### *Les quatre ateliers proposés*

Tout au long de l'ancienne limite administrative entre les deux régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, les paysages traversés ont été regroupés en quatre ensembles du nord au sud :

- Aubrac, Causses et Cévennes,
- Espinouse, Causses et Cévennes,
- Lauragais et Montagne noire,
- Montagnes pyrénéennes et piémont.

Pour chaque ensemble de paysages, un atelier est animé avec les CAUE, les DDT et les chargés de mission territoriaux de la DREAL des départements concernés.





### Verouement de la journée

La journée se déroule en deux temps :

- Matinée, travaux en petits groupes, examen des entités paysagères Midi-Pyrénées et des grands ensembles de paysage Languedoc-Roussillon et propositions de nouvelles limites pour leur mise en cohérence à l'échelle de l'Occitanie.
- Après midi, échanges à partir de la trame de réflexion transmise (cf. annexe), usage et utilisation des outils de connaissance des paysages, besoins et attentes, personnes ressources à mobiliser.

## 1. Mise en cohérence des atlas LR et MP

### Méthode de travail

- Travail en deux petits groupes croisant des représentants des départements et organismes, avec différents supports : atlas de paysage, cartes au 1/250 000<sup>ème</sup> et au 1/100 000<sup>ème</sup>, calques pour un report des nouvelles limites au 1/250 000<sup>ème</sup>
- Les propositions formulées par chaque petit groupe sont ensuite confrontées afin d'établir une carte commune.

### Partage des données disponibles

Le secteur étudié lors de la journée du 15 septembre « Montagnes pyrénéennes et piémont » s'étend le long de l'ancienne limite régionale depuis Chalabre et le Lac de Montbel au nord jusqu'au col de Puymorens au sud.

Les entités et unités paysagères identifiées dans les atlas et situées de part et d'autre de l'ancienne limite administrative sont les suivantes :

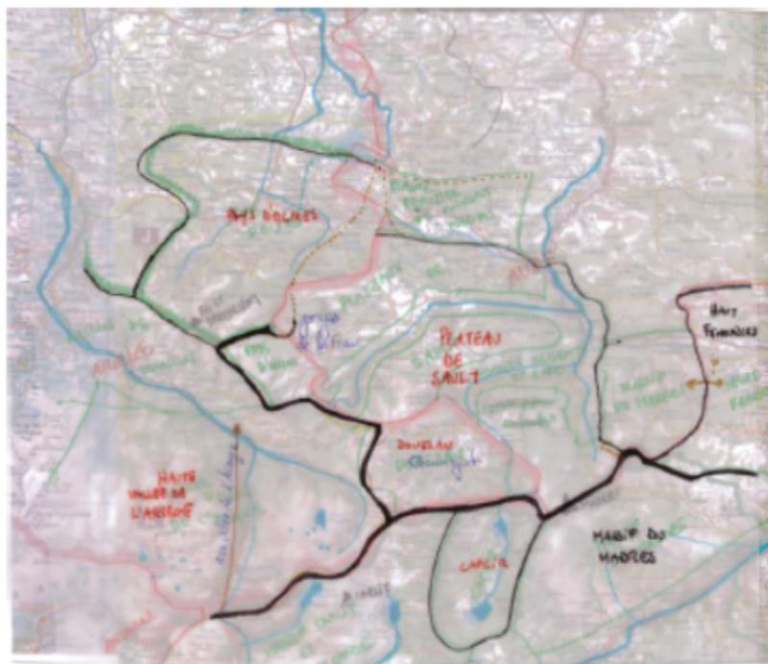


Ex Midi-Pyrénées*		Ex Languedoc-Roussillon**	
Unités paysagères	Entités paysagères	Grands ensembles de paysage	Unités de paysage
Paysages des cluses du Plantaurel	Pays d'Olmes	Collines de l'Ouest audois	Collines boisées du Quercorb
Paysages du haut pays d'Olmes			Plaine perchée de Puivert-Nébias
Pays d'Aillou	Haute-Ariège	Pyrénées	Petit et grand plateau de Sault
Haute vallée de l'Ariège			Gorges du Rebenty et de l'Aude
Donezan			Massif du Madres
			Capcir
			Massif du Carlit et vallée du Carol

\* Données issues de l'ouvrage paysages de Midi-Pyrénées de la connaissance au projet (URCAUE MP 2015) et de l'atlas des paysages d'Ariège-Pyrénées (CD 09 2006)

\*\* Données issues de l'atlas des paysages du Languedoc-Roussillon (DREAL LR mars 2010)

### Proposition commune suite à la matinée d'atelier



#### Commentaires

- Bien que le sujet ait été largement discuté lors des échanges, l'unité « Haute Ariège » par sa structuration glaciaire resterait séparée de l'unité « Massif du Carlit » qui, associée à l'unité « Capcir » et à la partie sud de l'unité « Massif de Madres » pourrait constituer une entité « Haute montagne pyrénéenne et méditerranéenne ».
- L'unité « Donezan » et l'unité « Pays d'Aillou » peuvent être regroupées avec les unités « Petit et grand plateau de Sault » et l'unité « Gorges du Rebenty et de l'Aude » en y associant la partie nord-ouest de l'unité « Massif du Madres ». Cet ensemble pourrait ainsi constituer une entité « Plateau de Sault ».
- Plus au nord, la limite entre « Plateau de Sault » et « pays d'Olmes » est à préciser (gorges de la Frau à rattacher au Pays d'Olmes) ainsi qu'avec l'unité « plaine perchée de Puivert- Nébias » qui s'ouvre (à vérifier) sur les collines boisées du Quercorb.

#### Conclusion

- Le travail effectué, s'il précise les limites d'entité dans la partie haute montagne, ne permet pas de caler définitivement les entités interrégionales sur la partie piémont (limite Pays d' Olmes/Plateau de Sault ? Lien avec l'ouverture sur le Quercorb ?)
- Dans la mesure où certaines unités seraient à modifier (cf. Massif du Madres qui serait séparée en trois secteurs) il semble nécessaire d'approfondir les échanges pour obtenir un nouveau découpage en entités paysagères régionales.



## 2. Les outils de connaissance des paysages, usages et utilisations

L'après-midi, sur la base d'une trame qui avait été envoyée à chaque participant avant la réunion, un tour de table a permis de rassembler les avis de chacun.

### *Les outils de connaissances sur le territoire :*

Nombreux outils cités : atlas régionaux et départementaux, chartes de paysage, plans de paysage, Chartes PNR côte Vermeille, charte PNR Pyrénées ariégeoises, charte du pays Pyrénées méditerranée, projet de PNR Agly/Fenouillèdes/Corbières, Observatoires photographiques (et notamment celui de l'Aude porté par le CAUE), schéma éoliens...

### *Participation à l'élaboration des atlas :*

Globalement, mise à part Agnès Legendre, les personnes présentes n'ont pas directement participé à l'élaboration des atlas départementaux et régionaux. Les CAUE de l'Aude et des Pyrénées orientales ont néanmoins été consultés.

### *Quid des objectifs de prise en compte de la CEP « perception des populations »*

Coté Pyrénées orientales, les habitants et les élus n'ont pas été consultés lors de l'élaboration des atlas de paysage. Ces derniers considèrent donc qu'ils n'ont pas validé le découpage en unités ce qui peut rendre difficile leur utilisation dans les projets locaux. Population et acteurs ont été peu associés à l'élaboration des atlas, c'est avant tout un travail d'expert à l'échelle départementale et régionale. La perception des territoires par la population peut se faire plutôt à l'échelle du plan de paysage. Les atlas actuels n'ont pas été conçus pour une prise en compte de la perception des populations (ils ont été réalisés avant l'application de la CEP et de la nouvelle méthode des atlas).

### *Reflet de la perception personnel du territoire*

Globalement les données disponibles dans les atlas reflètent bien la perception que les personnes présentes ont de leur territoire.

### *Cohérence de la connaissance des paysages MP/LR*

A la lumière du travail de la matinée il est confirmé le fait que les travaux réalisés dans chaque région ne sont pas cohérents entre eux. L'exercice proposé est utile et il est important d'avoir une perception commune cohérente à l'échelle de la région Occitanie. En matière de paysage, il faut pouvoir « effacer » les limites administratives.

### *Utilisation des atlas par les personnes présentes*

- Systématiquement pour les portés à connaissance et dans les notes d'enjeu (SCoT et PLUi) réalisés par les DDTM mais difficultés car les retours d'une formation ADS montrent que le paysage est perçu comme quelque chose de subjectif, les agents ont tendance à se focaliser sur la « notice de paysage » et non sur le paysage.
- Pour des ateliers dans le cadre de l'élaboration des PLU (travail autour de l'inventaire des friches agricoles).
- Pour la sensibilisation des jeunes à leur territoire (classes de 3<sup>ème</sup>), déclinaison de jeu à partir des cartes et photos de l'atlas ...
- Pour la formation technique des agents d'espaces verts et pour la préparation d'ateliers départementaux architecture et paysage
- Pour donner des avis sur les grands projets et pour accompagner les PLUi à l'échelle des unités de paysage mais les données ne vont pas assez loin en matière d'enjeux.
- Pour fournir un cadrage paysager dans les cahiers des charges des projets d'aménagement.
- Pour le schéma des carrières mais peu pour les projets de classement de site (questions d'échelle).

### *Utilisation par d'autres acteurs*

- PNR des Pyrénées catalanes utilise beaucoup l'atlas (d'où son intérêt pour la réunion).
- Réseau associatif naturaliste peut s'appuyer dans certains cas sur les atlas.

- Paysagistes conseils de l'Etat qui utilisent dans certains cas les atlas.
- Bureaux d'études qui peuvent l'utiliser mais parfois ils ont une fâcheuse tendance à faire des copier/coller (ce n'est pas parce qu'il est utilisé qu'il est bien utilisé !).
- Pour les citoyens, même s'ils ont la possibilité de les consulter sur Internet, il n'y a pas de retour.
- Il est important de ne pas seulement orienter vers les documents mais aussi vers les organismes ressources afin d'accompagner un bon usage des atlas.

#### *Projets ayant utilisé les atlas*

- Des exemples d'utilisation des atlas dans les projets d'aménagement figurent dans l'ouvrage « Paysage de Midi-Pyrénées de la connaissance au projet ».
- SCoT Carcassonnais, on y retrouve les cohérences paysagères des atlas mais il reste difficile de faire prendre en compte le paysage car les enjeux économiques de court terme sont souvent mis en avant.
- Projet de PNR Fenouillèdes/Agly (en partie).
- Dans le cadre des démarches interservices.

### **3. Besoins et attentes**

#### *Sur le fond*

- Développer les enjeux dans les atlas en les déclinant à partir des spécificités et des caractéristiques paysagères de chaque unité (cf. atlas 65).
- Prendre en compte les enjeux énergétiques.
- Des mises à jour sont nécessaires : développer les spécificités (Canal, Garonne...), prendre en compte les évolutions urbaines, renforcer la perception partagée des entités, réadapter et approfondir les emboitements d'échelles...
- Pour les mises à jour d'atlas, s'appuyer sur les compétences suivantes : perceptions et ressentis d'écrivains, groupes de personnes associant acteurs du territoire (agriculteurs,..), compétences en matière d'approche sensible (cf. CEP), associer des sociologues pour travailler sur les valeurs des paysages (cf. travail dans le département 93).
- Photothèque, thématiques...

#### *Sur la forme*

- Pour chaque entité paysagère faire des liens avec les chartes, plans de paysage, observatoires des paysages.
- Améliorer la pédagogie de la restitution.
- Une illustration par des blocs diagrammes semble particulièrement pédagogique, ils doivent illustrer le relief et s'attacher à être représentatifs de l'unité de paysage (cf. atlas 65).
- Réaliser une plaquette pédagogique pour les particuliers.

#### *Animation*

Différentes cibles :

- les élus : à l'occasion de journées d'échanges ou de visites pour l'élaboration de PLUi (exemple PLUi Pyrénées audoises/Limouxin)
- Les bureaux d'études : idem.
- Les scolaires : exemple action « portraits de paysage vallée de l'Arize » (31) ou « au-delà de la carte postale » (11).

#### *Pour la suite*

- Finaliser la mise à jour des limites d'entités le long de l'ancienne limite administrative pour établir une nouvelle couche SIG.
- Editer un format numérique et un format papier.



### Personnes ressources

- Lucie Julien PNR Pyrénées catalanes
- Paysagistes conseil des 3 départements
- Fanchon Richart PNR Narbonnaise
- Marie Guilpain FFP LR
- Richard Danis géologue FFRP
- Guillaume Lacquement géographe Perpignan
- Pierre Dérioz

### Participant(e)s

Personnes invitées	Organisme	courriel	Présence
Agnès Legendre	CAUE de l'Ariège	<a href="mailto:agnes.caue09@orange.fr">agnes.caue09@orange.fr</a>	oui
Juliette Carré	CAUE Aude	<a href="mailto:j.carre.caue11@gmail.com">j.carre.caue11@gmail.com</a>	oui
Marine Cressy	CAUE Pyrénées orientales	<a href="mailto:marine.cressy@caue66.fr">marine.cressy@caue66.fr</a>	oui
Laurence Mondon	CAUE Pyrénées orientales	<a href="mailto:laurence.mondon@caue-lr.fr">laurence.mondon@caue-lr.fr</a>	excusée
Lucie Julien	PNR Pyrénées catalanes	<a href="mailto:lucie.julien@pnr-pyrenees-catalanes.fr">lucie.julien@pnr-pyrenees-catalanes.fr</a>	excusée
Sonia Perschke	DDT Ariège	<a href="mailto:sonia.perschke@ariège.gouv.fr">sonia.perschke@ariège.gouv.fr</a>	oui
Claire Bugnicourt	DDTM Aude	<a href="mailto:claire.bugnicourt@aude.gouv.fr">claire.bugnicourt@aude.gouv.fr</a>	excusée
Mickaël S.	DDTM Aude		oui
Magali Mougnot	DDTM Pyrénées orientales	<a href="mailto:magali.mougnot@pyrenees-orientales.gouv.fr">magali.mougnot@pyrenees-orientales.gouv.fr</a>	oui
Pierre Léhimas	DREAL Occitanie	<a href="mailto:pierre.lehimas@developpement-durable.gouv.fr">pierre.lehimas@developpement-durable.gouv.fr</a>	oui
Edheline Bourguemestre	DREAL Occitanie	<a href="mailto:edheline.bourguemestre@developpement-durable.fr">edheline.bourguemestre@developpement-durable.fr</a>	non
Muriel Saint-Sardos	DREAL Occitanie	<a href="mailto:muriel.saint-sardos@developpement-durable.gouv.fr">muriel.saint-sardos@developpement-durable.gouv.fr</a>	non
Catherine Pellegrin Hollard	DREAL Occitanie	<a href="mailto:catherine.hollard@developpement-durable.gouv.fr">catherine.hollard@developpement-durable.gouv.fr</a>	oui
Philippe Labaume	URCAUE Midi-Pyrénées	<a href="mailto:p.labaume-ur@caue-mp.fr">p.labaume-ur@caue-mp.fr</a>	oui

- **ANNEXE 4 : COMPTE RENDU DE L'ATELIER INTERDEPARTEMENTAL « ESPINOUSE, CAUSSES ET CEVENNES », DU 20/09/2016, A MONTPELLIER, AU CAUE DE L'HERAULT**

## Introduction

### *Des ateliers afin de partager une lecture commune des paysages*

Des documents de connaissance des paysages à l'échelle régionale sont disponibles en Languedoc-Roussillon (cf. [lien](#)) et en Midi-Pyrénées (cf. [lien](#)).

Dans le cadre d'un partenariat inscrit dans la durée (co pilotage du réseau paysage et travaux sur les grands paysages depuis plusieurs années), l'URCAUE MP a proposé avec le soutien de la DREAL, de questionner les continuités des entités paysagères d'une région à l'autre.

Sur la base des documents existants, des ateliers sont organisés sur quatre secteurs de l'ancienne limite administrative Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées en associant les CAUE et les DDT concernés ainsi que la DREAL et l'URCAUE afin de :

- questionner la continuité des entités paysagères (MP) et des grands ensembles de paysage (LR) pour obtenir une cartographie cohérente à l'échelle de la région Occitanie,
- lister les manques dans les atlas existants en mettant l'accent sur la façon dont les perceptions des populations sont traitées,
- formuler des recommandations pour la mise à jour des atlas : quels besoins pour passer réellement de la connaissance au projet ? Quelles personnes ressources ? Le cas échéant, quelles compétences requises pour la maîtrise d'œuvre des atlas ?

Il s'agit de construire une perception partagée de notre territoire régional qui est une première étape de mise en réseau des acteurs et qui pourra être utile notamment en amont des documents de planification régionaux (SRCE, SRADDET).

### *Les quatre ateliers proposés*

Tout au long de l'ancienne limite administrative entre les deux régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, les paysages traversés ont été regroupés en quatre ensembles du nord au sud :

- Aubrac, Causses et Cévennes,
- Espinouse, Causses et Cévennes,
- Lauragais et Montagne noire,
- Montagnes pyrénéennes et piémont.

Pour chaque ensemble de paysages, un atelier est animé avec les CAUE, les DDT et les chargés de mission territoriaux de la DREAL des départements concernés.





### Déroulement de la journée

La journée se déroule en deux temps :

- Matinée travaux en petits groupes, examen des entités paysagères Midi-Pyrénées et des grands ensembles de paysage Languedoc-Roussillon et propositions de nouvelles limites pour leur mise en cohérence à l'échelle de l'Occitanie.
- Après midi échanges à partir de la trame de réflexion transmise (cf. annexe), usage et utilisation des outils de connaissance des paysages, besoins et attentes, personnes ressources à mobiliser.

## 1. Mise en cohérence des atlas LR et MP

### Méthode de travail

- Travail en deux petits groupes croisant des représentants des départements et organismes, avec différents supports : atlas de paysage, cartes au 1/250 000<sup>ème</sup> et au 1/100 000<sup>ème</sup>, calques pour un report des nouvelles limites au 1/250 000<sup>ème</sup>
- Les propositions formulées par chaque petit groupe sont ensuite confrontées afin d'établir une carte commune.

### Partage des données disponibles

Le secteur étudié lors de la journée du 20 septembre « Espinouse, Causses et Cévennes » s'étend le long de l'ancienne limite régionale depuis Saint Jean du Bruel et le Vigan au nord jusqu'au col de la Fenille et Labastide Rouairoux au sud.

Les entités et unités paysagères identifiées dans les atlas et situées de part et d'autre de l'ancienne limite administrative sont les suivantes :

<i>Ex Midi-Pyrénées*</i>		<i>Ex Languedoc-Roussillon**</i>	
<i>Unités paysagères</i>	<i>Entités paysagères</i>	<i>Grands ensembles de paysage</i>	<i>Unités de paysage</i>
Causse du Larzac	Grands Causses et Avants Causses	Causses et leurs gorges	Causse de Blandas et causse de Campestre Causse du Larzac
Avant-Causses		Contreforts des Causses et de la Montagne noire	L'Escandorgue
Monts de Lacaune	Sidobre et monts de Lacaune	Montagne Noire	Les Monts d'Orb Les hauts plateaux de l'Espinouse et du Somail et la vallée de l'Agout
Plateau d'Anglès		Vallées du Jaur et de l'Orb	Les vallées de la Salsesse et du Jaur
Vallée du Thoré		Contreforts des Causses et de la Montagne noire	Les avants monts

\* Données issues de l'ouvrage paysages de Midi-Pyrénées de la connaissance au projet (URCAUE MP 2015), de l'atlas des paysages tarnais (CD et CAUE 81 2004) et du site <http://paysageaveyron.fr/> (CAUE 12).

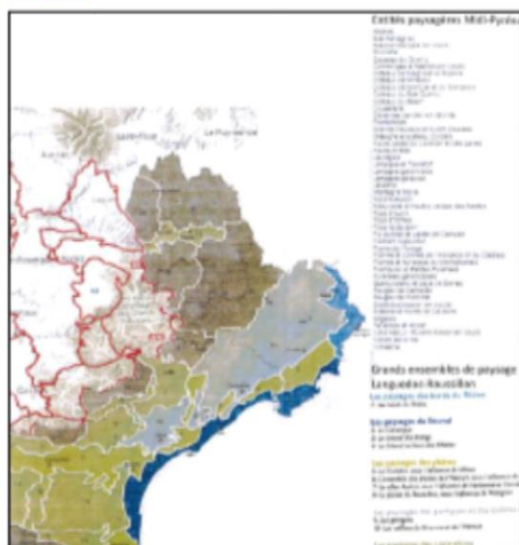
\*\* Données issues de l'atlas des paysages du Languedoc-Roussillon (DREAL LR mars 2010)

En complément, Frédéric Fernandès a transmis l'analyse du territoire aveyronnais réalisé par le PNR des Grands Causses concernant les ensembles paysagers et les sous-entités paysagères.

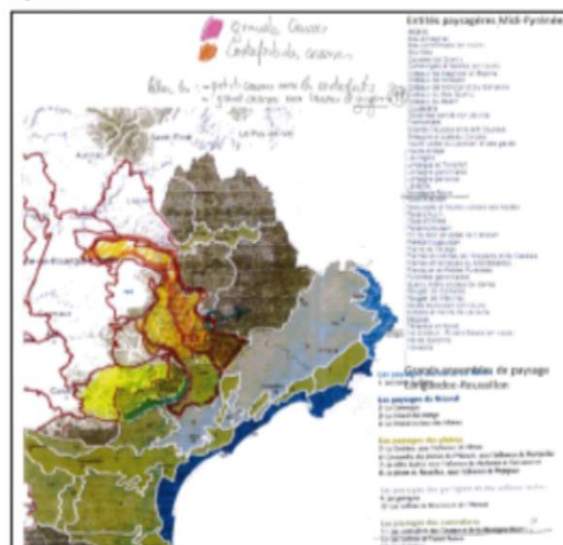


## Proposition commune suite à la matinée d'atelier

### Avant



### Après



### Commentaires

Les travaux ont conduit à proposer deux grandes entités en cohérence avec les atlas des deux régions :

- Une grande entité paysagère « Grands causses et avant-causses – contreforts des causses » qui regroupe notamment dans le secteur d'études les unités « Causses du Larzac » et « Avant causses » en Aveyron et les unités « Causse de Blandas et causse de Campestre », « Causse du Larzac » et « L'Escandorgue » en Languedoc-Roussillon.
- Une entité paysagère « Sidobre, Monts de Lacaune et Espinouse » qui regroupe les unités « Monts de Lacaune », « Plateau d'Anglès », « Les Hauts Plateaux de l'Espinouse et du Somail » et la vallée de l'Agout ».

Les participants ont remis en cause l'appellation « Montagne noire » du grand ensemble du paysage qui regroupe ces deux dernières entités dans l'atlas LR, Le massif de la Montagne noire est en effet situé plus à l'Ouest.

### Conclusion

Le travail effectué permet d'identifier deux entités interrégionales qui regroupent des unités bien définies. Les appellations de ces entités sont provisoires.

## 2. Les outils de connaissance des paysages, usages et utilisations

L'après-midi, sur la base d'une trame qui avait été envoyée à chaque participant avant la réunion, un tour de table a permis de rassembler les avis de chacun.

### *Les outils de connaissances sur le territoire :*

Les autres outils de connaissance des paysages ont été cités très rapidement (Chartes et plans). Le CAUE du Gard s'est particulièrement impliqué localement sur ces outils et en participant à des groupes de travail nationaux.

### *Participation à l'élaboration des atlas :*

Marie-Dominique Albinet s'est fortement impliqué sur la connaissance des paysages de l'Aveyron.

### *Quid des objectifs de prise en compte de la CEP « perception des populations »*

Les atlas répondent en partie aux objectifs de la Convention européenne du paysage (CEP). Par rapport à la nouvelle méthode des atlas (identifier, caractériser et prendre en compte les perceptions des habitants), les documents existants ne vont pas assez loin. La participation de Pascale Parat-Bezard socio économiste et anthropologue au CAUE du Gard a permis d'approfondir cette question ensemble.

Tout d'abord, ces outils sont peu connus par le grand public et a priori ils ne semblent pas les intéresser mais dans la mesure où ils sont en ligne, on ne maîtrise pas leur utilisation. Les atlas constituent une mine d'informations à valoriser, ainsi le CAUE 12 a décliné l'atlas avec une exposition qui tourne sur les territoires et rencontre un grand succès. Différents acteurs peuvent donc s'appuyer sur les atlas pour les décliner mais les perceptions du grand public ne sont pas prises en compte en amont.

Pascale Parat-Bezard fait un point sur ce qui peut être attendu d'une participation du public. Il faut commencer par se poser plusieurs questions : pourquoi avoir la représentation des populations ? Est-ce pour les paysagistes ? est-ce pour mieux faire apprécier le paysage au public ? est-ce pour le faire participer et l'associer en amont ? Est-ce pour voir ce qui fait sens auprès de la population ? Quelles entrées privilégier ? Éléments du milieu naturel ? des sites ? éléments culturels dans la littérature ? poésie ? cuisine et gastronomie ? pratiques de loisir spécifiques reliées au paysage ? Que veut-on montrer et qu'est-ce qu'on va en faire ? Pour faire des enquêtes auprès des habitants il faut au préalable se fixer des critères. Le CAUE 30 a conduit des enquêtes sur les paysages de la Garrigue, souvent les réponses sont très naïves et à la question « que voulez-vous faire dans les 20 ans à venir ? » la réponse est souvent « ne rien changer. ». Il faut donc poser des questions précises pour obtenir des résultats probants.

Veut-on juste avoir l'avis de la population et il s'agit alors juste d'un chapitre de plus, ou bien souhaite-t-on aller plus en profondeur et les associer en amont de la réflexion ?

Les paysages des territoires urbains et périurbains sont souvent peu pris en compte dans les atlas alors que ce sont des espaces densément vécus au quotidien. Une réflexion pourrait être engagée pour travailler avec les habitants sur les limites des unités dans ces territoires : la limite d'entité est-elle la limite de la périurbanisation ? Ou la périurbanisation peut-elle traverser plusieurs entités paysagères ?

### *Reflet de la perception personnel du territoire*

Question non traitée.

### *Cohérence de la connaissance des paysages MP/LR*

La cohérence entre les deux atlas MP et LR dépend aussi de la topographie propre à chaque région. Quand la diversité du relief est importante, les entités sont plus fines. En LR on a de grandes entités par exemple les Cévennes qui ne sont pas assez détaillées. La configuration des deux régions est différente et les méthodologies utilisées le sont aussi, le découpage en entités et en unités est plus ou moins pertinent selon les échelles d'observation. L'approfondissement des enjeux est différent. Sur le Tarn, l'atlas identifie



pour chaque unité les enjeux avec un tableau, en LR les enjeux identifiés sont un peu passe-partout. Il est important que les enjeux soient définis en fonction des caractéristiques propres à l'entité ou l'unité paysagère. Le travail sur les enjeux peut se faire en deux temps : les enjeux transversaux puis les enjeux spécifiques. L'idéal est de pouvoir sortir des enjeux à l'échelle de l'unité car il peut y avoir des spécificités à très petite échelle. Les enjeux doivent apparaître afin de faire le relai auprès des professionnels. La définition des enjeux est liée à la cible à laquelle on s'adresse.

Avant les enjeux, il est important, au-delà de la description des entités, de pouvoir donner des pistes de compréhension pour expliquer les disparités et la diversité des paysages. L'explication fine des caractéristiques paysagère est très importante pour pouvoir déterminer les enjeux qui sont eux-mêmes utiles pour éveiller et alerter les acteurs.

#### *Utilisation des atlas par les personnes présentes*

- Peu utilisé pour l'atlas LR souvent le site Internet ne fonctionne pas (problèmes techniques). Les professionnels qui n'ont pas de paysagiste l'utilisent (cf. agence d'urbanisme Nîmes Alès), s'il y a un paysagiste, il fera lui-même le travail d'identification.
- Utilisation de l'atlas dans les cahiers des charges pour définir les invariants.
- Utilisé dans certains cas pour des animations scolaires mais souvent temps très court pour l'aborder et la notion d'échelle est complexe à évoquer avec les classes.
- Travail avec les scolaires à partir de questionnaires relatifs à l'exposition de l'atlas de l'Aveyron. Mais l'atlas ne répond pas à une échelle de territoire abordé dans les programmes scolaires, il faut traduire sur le terrain, cette connaissance du paysage.
- Les atlas sont utilisés pour traiter des demandes réglementaires, il faut mettre des garde-fous pour que la réponse ne soit pas un copier/coller.
- Utilisation comme outil de repérage et pour voir les enjeux afin de rédiger les portés à connaissance. Parfois des difficultés sont rencontrées pour utiliser les parties descriptives des entités paysagères dans les projets.
- Il est important de pouvoir traduire l'atlas par des visites sur le terrain.

#### *Utilisation par d'autres acteurs*

- Le public principal, ce sont les professionnels. Sur des petits projets locaux, il est important qu'un professionnel fasse le lien entre l'atlas et le projet.
- Les bureaux d'étude utilisent les atlas dans certains cas pour définir les invariants.
- Qu'un bureau d'études refasse le travail à partir de l'atlas, c'est plutôt sain, l'important, est qu'il le fasse en cohérence avec les données existantes. L'atlas permet de travailler par emboîtement d'échelles, du général au particulier, exemple : en quoi le causse comtal est un causse ? Le rapport à l'eau peut ensuite permettre de caractériser le secteur, en quoi est-il spécifique ? Pour ensuite descendre à l'échelle de la parcelle. Dans le cas d'un site qui n'est pas caractéristique, l'atlas peut permettre de le resituer dans son contexte paysager global.
- Le public principal des atlas, ce sont les professionnels, pour les autres publics, il faut accompagner l'atlas d'outils ou d'actions de médiation.

#### *Projets ayant utilisé les atlas*

Question non traitée.

### **3. Besoins et attentes**

#### *Cible des professionnels*

- Améliorer l'ergonomie des sites Internet et mettre à disposition un support papier
- Approfondir la caractérisation des entités et des unités et traiter la question du « pourquoi ? » en expliquant les caractéristiques et les dynamiques observées (géologie, histoire, économie, culture...).
- Approfondir les questions urbaines et d'urbanisme.

- Approfondir les enjeux selon les différentes échelles régionales : unités de paysage et entités paysagères.

#### *Cible des scolaires*

- Faire un travail pour identifier les passerelles possibles entre les programmes scolaires et les atlas et ne pas être trop ambitieux.
- Revenir aux caractéristiques des entités et des unités du lieu où se situe l'établissement scolaire.
- Développer un lexique et des illustrations à partir des atlas
- Les atlas, supports de visites.

#### *Cible grand public*

- faire un travail pour identifier les passerelles possibles avec des centres d'intérêts « grand publics », tourisme et patrimoine par exemple : poser le contexte paysager pour des entrées touristiques ou pour des découvertes du patrimoine.
- Outiller les associations d'usagers pour la concertation autour de projets urbains (participation, concertation, enquête publique)
- Réaliser et présenter des expositions à partir des atlas (cf. CAUE 12).

#### *Les partenariats*

- La déclinaison des atlas pose la question des partenariats et des financements.
- En amont il est important de sensibiliser les collectivités à l'existence et à l'intérêt des atlas.
- Le partenariat doit permettre néanmoins de garder une diversité de points de vue. Il faut éviter qu'au nom d'une maîtrise d'ouvrage, un seul point de vue sur les paysages ne soit imposé.
- Travailler sur l'articulation entre tourisme et paysage : l'atlas des paysages un guide touristique d'un nouveau type (cf. expérience URCAUE MP sur guide Gallimard).
- travailler sur l'articulation entre biodiversité et paysage.
- Accompagner les dynamiques des acteurs locaux en s'appuyant sur les atlas (partage et échanges).

#### *Pour la suite (dans l'ordre des priorités)*

1. Faire un tirage papier de l'atlas LR (CAUE 34/AK)
2. Poser un vocabulaire commun (unités de paysage, entités paysagères, grands ensembles de paysage...), un tableau des correspondances en positionnant les échelles associées (cf. tableau page 32 de l'ouvrage « paysages de MP »)
3. Etablir une couche SIG associant les entités LR et MP réadaptées à la lumière des quatre ateliers interdépartementaux. (cf. couches SIG MP [CAUE 46] et couche SIG LR [CAUE34])
4. Réaliser une fiche par entité (caractéristiques/dynamiques) à partir des données disponibles en LR et MP.
5. Concevoir et éditer une carte grand format des entités paysagères Occitanie.

## Participant(e)s

Personnes invitées	Organisme	courriel	Présence
Marie-Dominique Albinet	CAUE Aveyron	<a href="mailto:md.albinet.12@caue-mp.fr">md.albinet.12@caue-mp.fr</a>	oui
Myriam Bouhaddane-Raynaud	CAUE Gard	<a href="mailto:m.bouhaddane@caue30.fr">m.bouhaddane@caue30.fr</a>	oui
Pascale Parat-Bezard	CAUE Gard	<a href="mailto:p.bezard@caue30.fr">p.bezard@caue30.fr</a>	oui
Serena Palazzi	CAUE Hérault	<a href="mailto:serena.palazzi@caue34.fr">serena.palazzi@caue34.fr</a>	excusée
Aspasie Kambérou	CAUE Hérault	<a href="mailto:aspasie.kamberou@caue34.fr">aspasie.kamberou@caue34.fr</a>	oui
Alain Pérez	CAUE Hérault	<a href="mailto:alain.perez@caue34.fr">alain.perez@caue34.fr</a>	oui
Nathalie Amiot	CAUE Tarn	<a href="mailto:n.amiot-81@caue-mp.fr">n.amiot-81@caue-mp.fr</a>	oui
Martine Capgras	DDT Aveyron	<a href="mailto:martine.capgras@aveyron.gouv.fr">martine.capgras@aveyron.gouv.fr</a>	excusée
Vincent Braquet	DDTM Gard	<a href="mailto:vincent.braquet@gard.gouv.fr">vincent.braquet@gard.gouv.fr</a>	non
Didier Rochotte	DDTM Hérault	<a href="mailto:didier.rochotte@herault.gouv.fr">didier.rochotte@herault.gouv.fr</a>	excusé
Pascal Andrey	DDT Tarn	<a href="mailto:pascal.andrey@tarn.gouv.fr">pascal.andrey@tarn.gouv.fr</a>	excusé
Frédéric Fernandes	DREAL Occitanie	<a href="mailto:frederic.fernandes@developpement-durable.gouv.fr">frederic.fernandes@developpement-durable.gouv.fr</a>	excusé
Marc Esteben	DREAL Occitanie	<a href="mailto:marc.esteben@developpement-durable.fr">marc.esteben@developpement-durable.fr</a>	non
Marisol Escudero	DREAL Occitanie	<a href="mailto:marisol.escudero@developpement-durable.fr">marisol.escudero@developpement-durable.fr</a>	non
Corinne Kron Ramirez	DREAL Occitanie	<a href="mailto:corinne.kron-ramirez@developpement-durable.gouv.fr">corinne.kron-ramirez@developpement-durable.gouv.fr</a>	oui
Catherine Pellegrin Hollard	DREAL Occitanie	<a href="mailto:catherine.hollard@developpement-durable.gouv.fr">catherine.hollard@developpement-durable.gouv.fr</a>	oui
Philippe Labaume	URCAUE Pyrénées	Midi- <a href="mailto:p.labaume-ur@caue-mp.fr">p.labaume-ur@caue-mp.fr</a>	oui



- **ANNEXE 5 : COMPTE RENDU DE L'ATELIER INTERDEPARTEMENTAL « LAURAGAIS ET MONTAGNE NOIRE », DU 6/10/2016, A CARCASSONNE, AU CAUE DE L'AUDE**

## Introduction

### *Des ateliers afin de partager une lecture commune des paysages*

Des documents de connaissance des paysages à l'échelle régionale sont disponibles en Languedoc-Roussillon (cf. [lien](#)) et en Midi-Pyrénées (cf. [lien](#)).

Dans le cadre d'un partenariat inscrit dans la durée (co pilotage du réseau paysage et travaux sur les grands paysages depuis plusieurs années), l'URCAUE MP a proposé avec le soutien de la DREAL, de questionner les continuités des entités paysagères d'une région à l'autre.

Sur la base des documents existants, des ateliers sont animés par la DREAL et l'URCAUE sur quatre secteurs de l'ancienne limite administrative Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées en associant les CAUE, les DDT et les chargés de mission de la DREAL concernés :

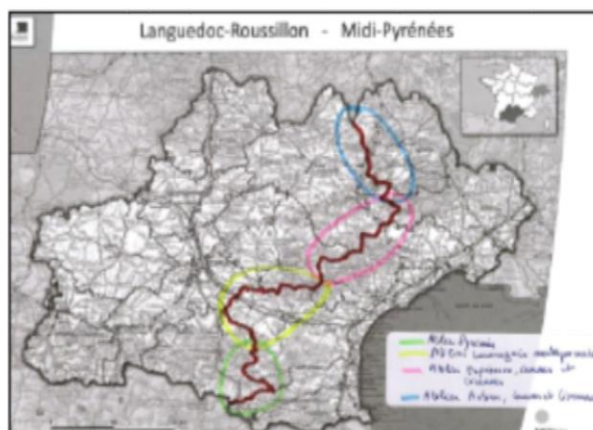
- questionner la continuité des entités paysagères (MP) et des grands ensembles de paysage (LR) pour obtenir une cartographie cohérente à l'échelle de la région Occitanie,
- lister les manques dans les atlas existants en mettant l'accent sur la façon dont les perceptions des populations sont traitées,
- formuler des recommandations pour la mise à jour des atlas : quels besoins pour passer réellement de la connaissance au projet ? Quelles personnes ressources ? Le cas échéant, quelles compétences requises pour la maîtrise d'œuvre des atlas ?

Il s'agit de construire une perception partagée de notre territoire régional qui est une première étape de mise en réseau des acteurs et qui pourra être utile notamment en amont des documents de planification régionaux (SRCE, SRADDET).

### *Les quatre ateliers proposés*

Tout au long de l'ancienne limite administrative entre les deux régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, les paysages traversés ont été regroupés en quatre ensembles du nord au sud :

- Aubrac, Causses et Cévennes,
  - Espinouse, Causses et Cévennes,
  - Lauragais et Montagne noire,
  - Montagnes pyrénéennes et piémont.
- Un atelier est organisé pour chaque ensemble de paysages.



### Déroulement de la journée

La journée se déroule en deux temps :

- Matinée : travaux en petits groupes, examen des entités paysagères Midi-Pyrénées et des grands ensembles de paysage Languedoc-Roussillon et propositions de nouvelles limites pour leur mise en cohérence à l'échelle de l'Occitanie.
- Après midi : échanges à partir de la trame de réflexion transmise (cf. annexe), usage et utilisation des outils de connaissance des paysages, besoins et attentes, personnes ressources à mobiliser.

## 1. Mise en cohérence des atlas LR et MP

### Méthode de travail

- Travail en deux petits groupes croisant des représentants des départements et des organismes, avec différents supports : atlas de paysage, cartes au 1/250 000<sup>ème</sup> et au 1/100 000<sup>ème</sup>, calques pour un report des nouvelles limites au 1/250 000<sup>ème</sup>
- Les propositions formulées par chaque petit groupe sont ensuite confrontées afin d'établir une carte commune.

### Partage des données disponibles

Le secteur étudié lors de la journée du 6 octobre « Lauragais et Montagne noire » s'étend le long de l'ancienne limite régionale depuis col de la Fenille et Labastide Rouairoux au nord jusqu'à Chalabre et le lac de Montbel au sud.

Les entités et unités paysagères identifiées dans les atlas et situées de part et d'autre de l'ancienne limite administrative sont les suivantes :

<i>Ex Midi-Pyrénées*</i>		<i>Ex Languedoc-Roussillon**</i>	
<i>Unités paysagères</i>	<i>Entités paysagères</i>	<i>Grands ensembles de paysage</i>	<i>Unités de paysage</i>
Vallée du Thoré	Montagne noire	Vallée du Jaur et de l'Orb	Vallées de la Salesses et du Jaur
Montagne noire		Contreforts des Causses et de la Montagne noire	Les avants monts
		Montagne Noire	Les pentes, les vallées et les sommets de la montagne noire autour du Pic de Nore
Plaine du Sor	Lauragais	Contreforts des Causses et de la Montagne noire	Le Carbadès des croupes cultivées et pâturées
Lauragais		Sillon audois sous l'influence de Narbonne et Carcassonne	Les plaines et collines cultivées du Lauragais
		Les collines de l'ouest audois	Les collines de la Piège
Basse vallée de l'Ariège	Plaine de l'Ariège		Les collines du Razès
Pays de Mirepoix	Coteaux de Mirepoix		Les collines boisées du Quercorb

\* Données issues de l'ouvrage paysages de Midi-Pyrénées de la connaissance au projet (URCAUE MP 2015), de l'atlas des paysages d'Ariège-Pyrénées (CD 09 2006) et de l'atlas des paysages tarnais (CD et CAUE 81 2004).



\*\* Données issues de l'atlas des paysages du Languedoc-Roussillon (DREAL LR mars 2010)

En complément, Elsa Richard du PNR du Haut-Languedoc a transmis la carte des unités paysagères réalisée par le PNR du Haut-Languedoc.

### Proposition commune suite à la matinée d'atelier

Avant



Après



### Commentaires

Dans la partie nord, l'entité « Montagne noire » coté Midi-Pyrénées et le grand ensemble « Montagne noire coté Languedoc-Roussillon se complètent de part et d'autre de l'ancienne limite régionale.

Dans la partie sud à partir de saint Félix Lauragais, les travaux n'ont pas permis de proposer une lecture des paysages cohérente entre les deux anciens territoires régionaux. La grande entité paysagère du Lauragais sur le territoire de l'ex Midi-Pyrénées rencontre, coté Languedoc-Roussillon, deux ensembles de paysage nommés « Sillon audois » et « Collines de l'Ouest audois ». La continuité du Lauragais de part et d'autre de l'ancienne limite régionale conduit à proposer de prolonger l'entité « Lauragais » vers l'est jusqu'à Bram en intégrant aussi une partie des collines de la Piège jusqu'à la vallée de Vixiège (ligne Belpech/Fangeaux). La partie Sud des collines de la Piège serait alors reliée aux coteaux de Mirepoix qui pourraient, plus au sud être reliés à une partie du Quercorb modifiant ainsi les grands ensembles paysagers proposés par l'atlas régional.

### Conclusion

Le travail effectué ne permet pas de déterminer de façon claire un nouveau regroupement d'entités paysagères. La nouvelle lecture proposée nécessite de changer d'échelle en passant des grands ensembles de paysage aux unités et voire même, pour certaines unités, de les redécouper (cf. collines de la Piège). Une telle option pose des questions méthodologiques et les options prises nécessitent d'être affinées par des observations de terrain.



## 2. Les outils de connaissance des paysages, usages et utilisations

L'après-midi, sur la base d'une trame qui avait été envoyée à chaque participant avant la réunion, un tour de table a permis de rassembler les avis de chacun.

### *Les outils de connaissances sur le territoire :*

Sur le département de la Haute-Garonne, il n'y a pas d'atlas mais il existe de nombreux documents : plans, chartes, études. Si les informations y sont hétérogènes, ils constituent néanmoins des outils utiles. La DDT 31 a d'ailleurs mis à disposition sur Internet une synthèse de l'ensemble des documents de connaissance des paysages sur le département cf. [lien](#) . D'autres documents sont aussi disponibles : charte interservices Canal du Midi, schéma d'aménagement sur le Sicoval, l'étude paysage du Comminges.

Sur le département de l'Aude, sont disponibles atlas, Observatoire des paysages, charte Lauragais, démarche paysagère sur Carcassonne.

Le PNR du Haut-Languedoc dispose d'un observatoire des paysages réalisé selon la méthode nationale avec un choix de points de vue réalisé par les élus selon différentes thématiques. Le PNR dispose aussi d'une charte paysagère et d'un plan de référence qui a permis de fixer des enjeux et d'animer des ateliers d'échanges en lien avec des plans de paysage.

### *Participation à l'élaboration des atlas :*

Globalement, les personnes présentes ont peu participé à l'élaboration des atlas mais pour certaines d'entre elles, se sont fortement impliquées pour l'élaboration d'autres documents de connaissances des paysages.

### *Quid des objectifs de prise en compte de la CEP « perception des populations »*

Les atlas donnent des éléments de discussion mais souvent partagés seulement entre experts. Les habitants et les élus devraient être associés.

Selon certains participants, l'usager n'est pas très sensible aux questions de paysage. La conscience collective de cet enjeu est loin d'être partagée.

Si l'implication des habitants comme l'évoque la CEP est peu effective en amont des atlas, leur valorisation en milieu scolaire montre une certaine connaissance de leur territoire locale par les enfants, qui reflète leur perception des territoires. Cependant, les enfants selon le territoire où ils se trouvent (milieu urbain, périurbain, rural) n'en ont pas la même perception.

Les plans de paysage semblent la bonne échelle pour l'implication des habitants dans les démarches paysagères mais cette entrée peut être limitée car les plans de paysage concernent un secteur précis. L'atlas doit permettre de faire des aller et retour du global au local. En restant à une échelle de plan de paysage, et sans passer à une échelle plus globale, il peut être difficile de révéler ce qui est important pour la population.

Pour intégrer la perception des acteurs, il faut engager un travail spécifique avec des enquêtes relevant de compétences spécifiques en matière de sociologie.

En aval, on observe peu d'appropriation des atlas par la population, par contre le monde associatif peut s'en saisir.

### *Reflet de la perception personnel du territoire*

Globalement les atlas reflètent bien la perception que les participants ont de leur territoire.

### *Cohérence de la connaissance des paysages MP/LR*

Au vu des travaux de la matinée, il y a utilité d'approfondir la mise en cohérence des connaissances des paysages entre les deux anciennes régions.

### *Utilisation des atlas par les personnes présentes*

- L'atlas du Tarn est fréquemment utilisé par la DDT, il permet de définir les enjeux à partir des photos, des zooms cartographiques, des tableaux de synthèse des enjeux qu'il



contient. Un gros travail a été réalisé en amont pour définir les entités. Il est utilisé avant tout pour rédiger les avis de l'Etat sur les PLU.

- Sur la Haute-Garonne, qui ne dispose pas d'atlas, il y a un réel manque pour définir les objectifs de qualité paysagère dans les documents d'urbanisme (cf. loi ALUR) et pour transmettre les enjeux de l'Etat aux collectivités. Les documents existants ne permettent pas de passer de la connaissance au projet.

- Sur l'Aude, l'atlas ne semble pas utilisé par l'ensemble des agents de la DDT pour faire les notes d'enjeux des documents d'urbanisme, ce constat évoluera probablement car l'échelle des PLUi sera plus proche des enjeux des atlas.

- Sur l'Ariège, l'atlas est utilisé ponctuellement afin de replacer le projet dans son contexte général. Pour les cahiers de gestion de site protégé, documents opérationnels plus détaillés, l'utilisation de l'atlas est moins évidente. Il ne faut pas se méprendre sur l'utilité des atlas à une échelle précise, ce qui est important c'est l'emboîtement des échelles et des outils correspondants de l'échelle régionale (atlas régional) à l'intercommunalité (plan de paysage) et leur cohérence.

#### *Utilisation par d'autres acteurs*

Les bureaux d'études ont intégré ces connaissances dans le département du Tarn, ils font très souvent état de ces documents de référence.

#### *Projets ayant utilisé les atlas*

Question non traitée.

### **3. Besoins et attentes**

#### *Quelques pistes « en vrac »*

- Il manque dans les atlas les thématiques urbaines, des zones d'activités et de l'éolien.

- Il faudrait que certains principes et certaines références soient affirmés pour assoir le « dire » de l'Etat au niveau régional. La question de la dimension stratégique des atlas est posée. Au-delà des caractéristiques des paysages il faudrait trouver dans les atlas ce qui fait « valeur ».

- La présentation des atlas pourrait se faire sous la forme de fiches synthétiques avec un résumé sur le « B.A. BA ». Par exemple les informations sur la géologie doivent être présentées de façon pédagogique.

- L'atlas doit bien faire ressortir la dimension intégratrice du paysage qui permet de porter un regard synthétique sur les politiques publiques sectorielles.

#### *Question non tranchée : atlas et enjeux*

- Dans les atlas on ne se soucie pas toujours des enjeux de terrain et on reste parfois sur des approches géomorphologiques. Il faut que les atlas apportent des éléments sur les caractéristiques des paysages mais pas des recettes. Le travail sur l'acceptation d'un aménagement est un travail à effectuer dans un second temps à partir de l'atlas.

- L'atlas est un document pédagogique co-construits qui doit s'arrêter juste avant les enjeux qui sont plutôt à traiter à des échelles plus précises SCoT, PLUi, grands équipements... Ce qui est important c'est une bonne articulation entre les atlas et les documents plus précis comme les plans de paysage.

- Si les enjeux sont abordés, il faut sortir des enjeux génériques et pouvoir les localiser de façon territoriale et de donner des pistes pour les traiter au niveau des PLU par exemple. Il est important d'aller au-delà de l'aspect descriptif (cf. les tableaux synthétiques d'enjeux de l'atlas du Tarn).

#### *L'animation des atlas*

- L'animation des atlas est essentiel quel que soit le support choisi. Un atlas qui n'est pas concrètement présenté animé décliné est vite oublié.

### *De l'emboîtement des échelles*

Il est important d'expliquer l'articulation entre les différentes échelles de territoires et les différentes démarches paysagères qui doivent pour être efficaces être cohérentes entre elles.

Echelle	Paysage
Région	Atlas
Département	Atlas
PETR/Interco	Charte paysagère
Interco/commune	Plan de paysage

### *Du contenu des atlas*

- Expliquer pourquoi faire un atlas et pour qui ?
- Connaissance des paysages régionaux : inventaire, caractéristiques, diversité, dynamiques et évolutions, comment se compose le paysage, un bloc diagramme par entité qui peuvent être mis en relation avec les observatoires.
- L'atlas doit permettre de s'interroger avant de préconiser des actions
- L'atlas doit permettre d'expliquer (parfois avec des chiffres) les dynamiques en s'appuyant sur le caractère intégrateur du paysage.

### *Un atlas pour qui ?*

- Chargés de planification des DDT et chargés de mission DREAL\*
- Chargés de mission des SCoT (syndicats mixtes) \*
- Elus régionaux, départementaux et des grosses collectivités
- BET paysagistes, urbanistes, professions liées à l'aménagement du territoire\*
- CAUE, PNR\*
- Ministère
- Publics scolaires mais avec un besoin de médiation\*
- Etudiants de l'enseignement supérieur
- UDAP et DRAC

\* Cibles prioritaires

## Participant(e)s

Personnes invitées	Organisme	courriel	Présence
Agnès Legendre	CAUE Ariège	<a href="mailto:agnes.cau09@orange.fr">agnes.cau09@orange.fr</a>	Excusée
Juliette Carré	CAUE Aude	<a href="mailto:Juliette.carre@caue-lr.fr">Juliette.carre@caue-lr.fr</a>	Oui
Jean François Aramendy	CAUE Haute-Garonne	<a href="mailto:aramendy.jf@caue31.org">aramendy.jf@caue31.org</a>	Oui
Jérôme Houillé	CAUE Haute-Garonne	Stagiaire	Oui
Serena Palazzi	CAUE Hérault	<a href="mailto:serena.palazzi@caue34.fr">serena.palazzi@caue34.fr</a>	Excusée
Nathalie Amiot	CAUE Tarn	<a href="mailto:n.amiot-81@caue-mp.fr">n.amiot-81@caue-mp.fr</a>	Excusée
Sonia Perschke	DDT Ariège	<a href="mailto:sonia.perschke@ariede.gouv.fr">sonia.perschke@ariede.gouv.fr</a>	Excusée
Christian Liot	DDTM Aude	<a href="mailto:christian.liot@aude.gouv.fr">christian.liot@aude.gouv.fr</a>	Oui
Dominique Cervera	DDT Haute-Garonne	<a href="mailto:dominique.cervera@developpement-durable.gouv.fr">dominique.cervera@developpement-durable.gouv.fr</a>	Oui
Didier Rochotte	DDTM Hérault	<a href="mailto:didier.rochotte@herault.gouv.fr">didier.rochotte@herault.gouv.fr</a>	Excusé
Pascal Andrey	DDT Tarn	<a href="mailto:pascal.andrey@tarn.gouv.fr">pascal.andrey@tarn.gouv.fr</a>	Oui
Pierre Léhimas	DREAL Occitanie	<a href="mailto:pierre.lehimas@developpement-durable.gouv.fr">pierre.lehimas@developpement-durable.gouv.fr</a>	Oui
Edheline Bourguemestre	DREAL Occitanie	<a href="mailto:edheline.bourguemestre@developpement-durable.fr">edheline.bourguemestre@developpement-durable.fr</a>	Non
Marisol Escudero	DREAL Occitanie	<a href="mailto:marisol.escudero@developpement-durable.fr">marisol.escudero@developpement-durable.fr</a>	Non
Corinne Kron Ramirez	DREAL Occitanie	<a href="mailto:corinne.kron-ramirez@developpement-durable.gouv.fr">corinne.kron-ramirez@developpement-durable.gouv.fr</a>	Oui
Catherine Pellegrin Hollard	DREAL Occitanie	<a href="mailto:catherine.hollard@developpement-durable.gouv.fr">catherine.hollard@developpement-durable.gouv.fr</a>	Oui
Philippe Labaume	URCAUE	<a href="mailto:p.labaume-ur@caue-mp.fr">p.labaume-ur@caue-mp.fr</a>	Oui



- **ANNEXE 6 : COMPTE RENDU DE L'ATELIER INTERDEPARTEMENTAL « AUBRAC, CAUSSES ET CEVENNES », DU 18/11/2016, A LA CANOURGUE, A LA SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE**

## Introduction

### *Des ateliers afin de partager une lecture commune des paysages*

Des documents de connaissance des paysages à l'échelle régionale sont disponibles en Languedoc-Roussillon (cf. [lien](#)) et en Midi-Pyrénées (cf. [lien](#)).

Dans le cadre d'un partenariat inscrit dans la durée (co pilotage du réseau paysage et travaux sur les grands paysages depuis plusieurs années), l'URCAUE MP a proposé avec le soutien de la DREAL, de questionner les continuités des entités paysagères d'une région à l'autre.

Sur la base des documents existants, des ateliers sont animés par la DREAL et l'URCAUE sur quatre secteurs de l'ancienne limite administrative Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées en associant les CAUE, les DDT et les chargés de mission de la DREAL concernés :

- questionner la continuité des entités paysagères (MP) et des grands ensembles de paysage (LR) pour obtenir une cartographie cohérente à l'échelle de la région Occitanie,
- lister les manques dans les atlas existants en mettant l'accent sur la façon dont les perceptions des populations sont traitées,
- formuler des recommandations pour la mise à jour des atlas : quels besoins pour passer réellement de la connaissance au projet ? Quelles personnes ressources ? Le cas échéant, quelles compétences requises pour la maîtrise d'œuvre des atlas ?

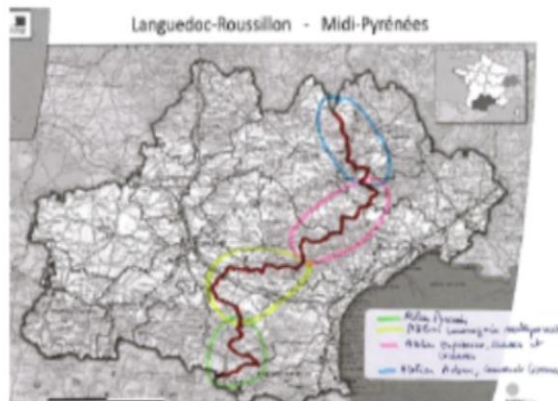
Il s'agit de construire une perception partagée de notre territoire régional qui est une première étape de mise en réseau des acteurs et qui pourra être utile notamment en amont des documents de planification régionaux (SRCE, SRADDET).

### *Les quatre ateliers proposés*

Tout au long de l'ancienne limite administrative entre les deux régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, les paysages traversés ont été regroupés en quatre ensembles du nord au sud :

- Aubrac, Causses et Cévennes,
- Espinouse, Causses et Cévennes,
- Lauragais et Montagne noire,
- Montagnes pyrénéennes et piémont.

Un atelier est organisé pour chaque ensemble de paysages.



### Déroulement de la journée

La journée se déroule en deux temps :

- Matinée : travaux en petits groupes, examen des entités paysagères Midi-Pyrénées et des grands ensembles de paysage Languedoc-Roussillon et propositions de nouvelles limites pour leur mise en cohérence à l'échelle de l'Occitanie.
- Après midi : échanges à partir de la trame de réflexion transmise (cf. annexe), usage et utilisation des outils de connaissance des paysages, besoins et attentes, personnes ressources à mobiliser.

## 1. Mise en cohérence des atlas LR et MP

### Méthode de travail

- Travail en deux petits groupes croisant des représentants des départements et des organismes, avec différents supports : atlas de paysage, cartes au 1/250 000<sup>ème</sup> et au 1/100 000<sup>ème</sup>, calques pour un report des nouvelles limites au 1/250 000<sup>ème</sup>
- Les propositions formulées par chaque petit groupe sont ensuite confrontées afin d'établir une carte commune.

### Partage des données disponibles

Le secteur étudié lors de la journée du 18 novembre « Aubrac, Causses et Cévennes » s'étend le long de l'ancienne limite régionale depuis Laguiole et Nasbinals au nord jusqu'à Saint Jean du Bruel et le Vigan au sud.

Les entités et unités paysagères identifiées dans les atlas et situées de part et d'autre de l'ancienne limite administrative sont les suivantes :

<i>Ex Midi-Pyrénées*</i>		<i>Ex Languedoc-Roussillon**</i>		
<i>Unités paysagères</i>	<i>Entités paysagères</i>	<i>Grands ensembles de paysage</i>	<i>Unités de paysage</i>	
	Nord Aveyron	L'Aubrac lozérien	Le plateau ouvert de l'Aubrac	
			Les boraldes de l'Aubrac	
	Grands Causses et Avant-Causse	La vallée du Lot	La vallée du Lot autour de la Canourque	
		Les Causses et leurs gorges		Le Causse de Sauveterre boisé
				Les gorges du Tarn
				Les gorges de la Jonte
				Le Causse noir et le Causse Bégon
Cévennes	Les Cévennes	Le Mont Aigoual		

\* Données issues de l'ouvrage paysages de Midi-Pyrénées de la connaissance au projet (URCAUE MP 2015) et du site <http://paysageaveyron.fr/> (CAUE 12).

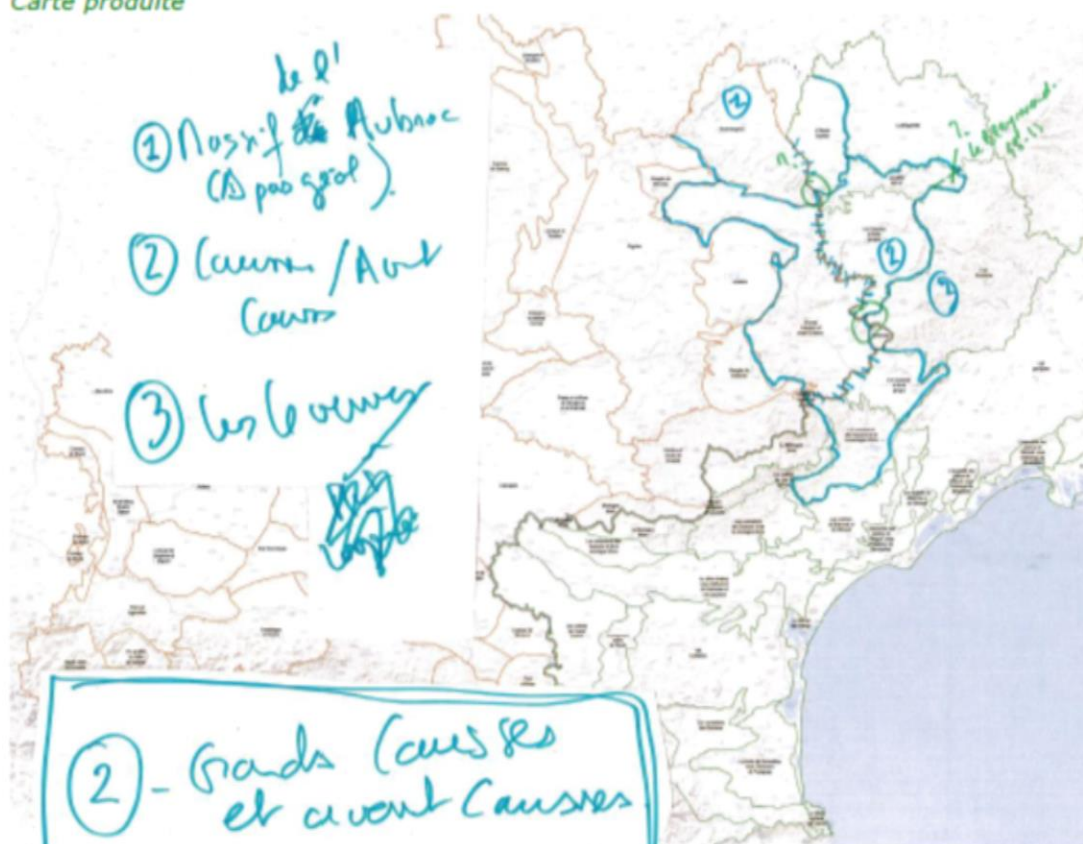
\*\* Données issues de l'atlas des paysages du Languedoc-Roussillon (DREAL LR mars 2010)

En complément étaient disponibles : des cartes réalisées par le PNR des Grands Causses concernant les ensembles paysagers et les sous-entités paysagères, l'atlas cartographique du diagnostic territorial du projet de PNR de l'Aubrac ainsi que l'étude analytique de l'architecture en Lozère réalisée par le CAUE 48 et la DDE 48 en 1989.



Proposition commune suite à la matinée d'atelier

Carte produite



#### Commentaires

Dans la partie nord l'entité « Nord Aveyron » et le grand ensemble de paysage « l'Aubrac lozérien » se complètent de part et d'autre de l'ancienne limite régionale pour former une entité appelée par le groupe « massif de l'Aubrac ». Le contour de la partie sud le long de l'ancienne limite administrative serait à affiner car le grand ensemble « vallée du Lot » vient buter sur les bordales (longues croupes qui descendent des sommets de l'Aubrac vers la vallée du Lot cf. Atlas LR)

Les grands ensembles « vallée du Lot », « causses et leur gorges » ainsi que l'entité « grands causses et avant-causses » sont regroupés dans une très grande entité « Grands Causse et avant causses ».

Enfin au sud, le territoire très limité des Cévennes aveyronnaises autour de Saint Jean du Bruel est regroupé aux Cévennes gardoises et lozériennes pour constituer une vaste entité.

#### Conclusion

Le travail effectué a permis de regrouper des paysages qui sont à cette échelle fortement marqués par les ruptures géologiques.

## 2. Les outils de connaissance des paysages, usages et utilisations

L'après-midi, sur la base d'une trame qui avait été envoyée à chaque participant avant la réunion, un tour de table a permis de rassembler les avis de chacun.

### 2.1 Connaissance des atlas sur le territoire :

*Remarque* : les propos qui suivent n'engagent pas les personnes citées mais les rédacteurs du compte-rendu qui peuvent les avoir mal compris (liste des participants cf. page 6).

- F. Fernandès (FF) : les outils sont connus et utilisés par FF, d'autres outils de connaissance sont disponibles : PNR des Grands Causses (170 sous-unités avec une approche opérationnelle), SCoT Sud Aveyron (avec une approche sociale), travail sur le projet de PNR de l'Aubrac. Ces outils reflètent bien la perception que FF a des paysages concernés.
- Julia Velut (JV) : Connaissance des atlas, utilisés pour donner des avis paysagers. L'observatoire des paysages est moins utilisé. Par rapport aux territoires connus par JV, c'est cohérent.
- Pascal Claudel (PC) : les atlas sont connus de nom mais PC ne connaissait pas le document, il utilise plutôt la charte paysagère du Parc national des Cévennes. Ces documents sont intéressants pour travailler sur le PLUi Causses et Cévennes autour du Vigan. Selon PC il reflète bien sa perception du territoire. PC travaille sur la Convention européenne du paysage notamment en lien avec la publicité.
- Caroline Entraygues (CE) : Connait l'atlas de LR mais ne s'en sert pas car seul accès Internet. Il manque une sortie papier. CE utilise beaucoup celui des Cévennes. Elle n'a pas participé à l'élaboration de l'atlas LR et explique que sur la Margeride il y aurait beaucoup à dire... Les gens se retrouvent bien sur les entités mais pas sur les unités. Par ailleurs il est dommage de se limiter à une simple description des paysages.
- Alexandre Moisset (AM) : connaît les atlas plus globalement en amont car il a participé à la préfiguration d'atlas en Guadeloupe et en Martinique. Les atlas font émerger des enjeux mais ne répondent pas aux objectifs de qualité paysagère (cf. CEP). Il faudrait un travail en deux temps avec un éclairage d'expert puis la perception des habitants. Si on souhaite que les atlas soient utiles, il faut aborder la notion de projet.
- Myriam Bouhaddane (MB) : la nouvelle méthode des atlas insiste sur l'articulation entre les atlas « outils de connaissance » et les chartes et plans « outils de projet ». L'atlas LR pose des questions de délimitation d'unités sur différents secteurs. Par ailleurs la question du photovoltaïque n'est pas traitée.
- F. Fernandès (FF) : Suite aux atlas, on a l'espoir que les territoires fassent des plans de paysage mais ce n'est pas souvent le cas... l'Atlas pourrait définir des zones de sensibilité paysagère selon certains aménagements : éolien, photovoltaïque...
- Marie Dominique Albinet (MDA) : Attention, il ne faut pas que la connaissance « formate » le projet, car on risque sinon d'aboutir à des projets stéréotypés. C'est plutôt au projet de prendre en compte les paysages en intégrant la compréhension de leur fonctionnement. Cette dernière permet de passer aux enjeux.

### 2.2 les usages des atlas

- Marie Dominique Albinet (MDA) : Le CAUE 12 a décliné une exposition grand public, mise à disposition des acteurs du territoire.
- F. Fernandès (FF) : Les atlas sont utilisés pour les projets, les entités paysagères permettent la mise en contexte, le travail du PNR permet d'aller plus loin. La cartographie du CAUE est le point de départ notamment dans les cahiers des charges. Mipy géo renvoie aussi sur les CAUE. Il est important de pouvoir extraire le support. Dans un SCoT, les éléments de paysages sont plus faciles à prendre en compte dans le diagnostic que dans le DOO (cf. SCoT Sud Aveyron).
- Julia Velut (JV) : l'atlas LR n'est pas utilisé sur les petits projets mais il aide à découvrir le territoire en le croisant avec d'autres données. Il manque la possibilité de générer des PDF pour imprimer des pages.



- Pascal Claudel (PC) : Le cahier des charges du PLUi du Vigan a été réalisé à partir des chartes paysagères pour donner des éléments de langage et de contexte. Ces éléments vont servir à la note d'enjeux du PLUi. A l'échelle du SRADDET, il n'est pas évident qu'il y ait du paysage.

- Caroline Entraygues (CE) : Le travail du Parc des Cévennes est très utile. Dans le PLU on retrouve des copier/coller de l'atlas régional sans analyse plus poussée du BET. Les atlas peuvent cependant apporter un regard prospectif intéressant.

- Myriam Bouhaddane (MB) : l'atlas a le mérite de couvrir tout le département et la région, ce qui évite de passer du temps à synthétiser les chartes. Les chartes sont plus précises mais souvent elle ne correspond pas au territoire d'étude.

Alexandre Moisset (AM) : l'atlas donne un niveau de connaissance, référence à partir de laquelle on peut développer et approfondir.

### 3. Besoins et attentes

- Poursuivre les échanges sur la question des franges administratives, souvent les informations sont différentes d'un département à l'autre.

- Produire des documents papier ou imprimables : publications, fiches...

- Travailler sur l'harmonisation des noms d'entités et caler la terminologie des emboitements d'échelles :

LR	MP	Echelle
	Grands ensembles géographiques	Echelle supra régionale, nationale
	Familles de paysages	Echelle régionale (SRADDET par exemple) entités cousines
Grands ensembles de paysage	Entités paysagères	
Unité de paysage	Unité de paysage	1/100000
	Sous- unités paysagères	

- Pouvoir identifier à l'échelle régionale les secteurs disposant de données plus précises ou nécessitant d'approfondir la connaissance.

- Besoin d'illustrations et de médiation avec des photos commentées mais surtout des blocs diagrammes.

- Des blocs diagrammes paysagers commentés (cf. page 32 de la méthode des atlas et cf. atlas des Hautes-Pyrénées) avec trame végétale, éléments de composition, bâti, éléments pour le projet. N'est pas forcément fidèle à la réalité mais doit renseigner sur l'organisation, le fonctionnement et les dynamiques d'évolution (il ne s'agit pas d'illustrer un lieu mais un principe).

- Réaliser un bloc diagramme par unité.

- Besoin d'outils de médiation (les blocs diagrammes peuvent être utilisés à cette fin). Aujourd'hui les atlas sont utilisés par les professionnels, il faudrait s'adresser au grand public, et s'engager dans une démarche de vulgarisation pour rendre les atlas accessibles à tous.

- Passer de la carto 2D à la carto 3D voire 4D avec des blocs diagrammes diachroniques. Et se servir des blocs diagrammes pour imaginer des scénarios d'évolutions.

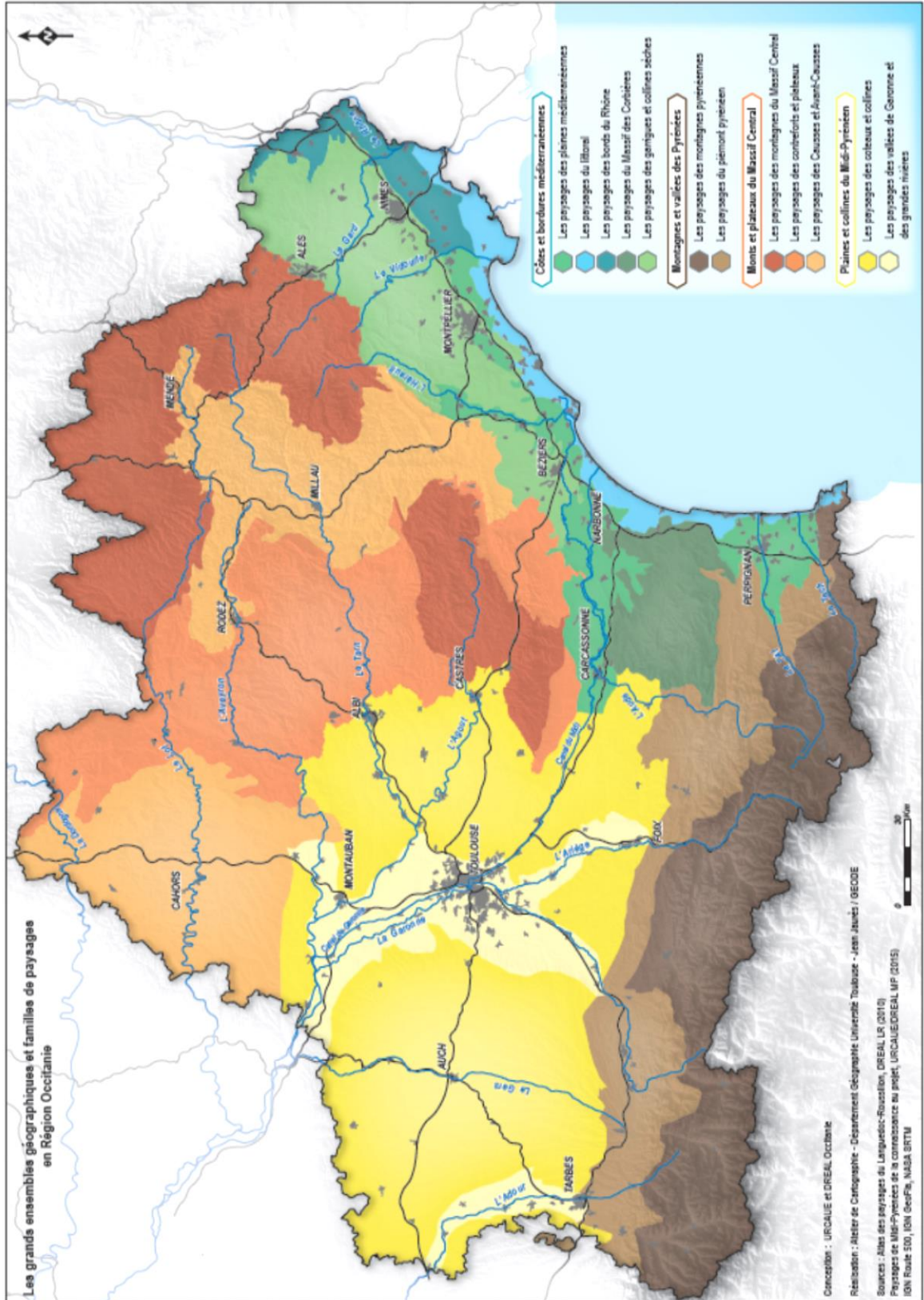
- Les atlas peuvent être utilisés pour la concertation, la participation et pour définir les objectifs de qualité paysagère.



## Participant(e)s

Personnes invitées	Organisme	courriel	Présence
Marie-Dominique Albinet	CAUE Aveyron	<a href="mailto:md.albinet-12@caue-mp.fr">md.albinet-12@caue-mp.fr</a>	Oui
Myriam Bouhaddane-Raynaud	CAUE Gard	<a href="mailto:m.bouhaddane@caue30.fr">m.bouhaddane@caue30.fr</a>	Oui
Caroline Entraygues	CAUE Lozère	<a href="mailto:caroline.entraygues-cauelozere@orange.fr">caroline.entraygues-cauelozere@orange.fr</a>	Oui
Martine Capgras	DDT Aveyron	<a href="mailto:Martine.capgras@aveyron.gouv.fr">Martine.capgras@aveyron.gouv.fr</a>	Excusée
Vincent Braquet	DDTM Gard	<a href="mailto:vincent.braquet@gard.gouv.fr">vincent.braquet@gard.gouv.fr</a>	Excusé
Pascal Claudel	DDTM Gard	<a href="mailto:Pascal.claudel@gard.gouv.fr">Pascal.claudel@gard.gouv.fr</a>	Oui
Sabine Gingembre	DDT Lozère	<a href="mailto:Sabine.gingembre@lozere.gouv.fr">Sabine.gingembre@lozere.gouv.fr</a>	Excusée
Frédéric Fernandès	DREAL Occitanie	<a href="mailto:frederic.fernandes@developpement-durable.gouv.fr">frederic.fernandes@developpement-durable.gouv.fr</a>	Oui
Marc Esteben	DREAL Occitanie	<a href="mailto:marc.esteben@developpement-durable.fr">marc.esteben@developpement-durable.fr</a>	Non
Julia Velut	DREAL Occitanie	<a href="mailto:julia.velut@developpement-durable.fr">julia.velut@developpement-durable.fr</a>	Oui
Alexandre Moisset	ENSA Toulouse	<a href="mailto:Alexander.moisset@toulouse.archi.fr">Alexander.moisset@toulouse.archi.fr</a>	Oui
Catherine Pellegry Hollard	DREAL Occitanie	<a href="mailto:catherine.hollard@developpement-durable.gouv.fr">catherine.hollard@developpement-durable.gouv.fr</a>	Oui
Philippe Labaume	URCAUE MP	<a href="mailto:p.labaume-ur@caue-mp.fr">p.labaume-ur@caue-mp.fr</a>	Oui

▪ **ANNEXE 7 : CARTE DES GRANDS ENSEMBLES GEOGRAPHIQUES ET DES FAMILLES DE PAYSAGES EN REGION OCCITANIE**



- **ANNEXE 8 : COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23/11/2016, A CARCASSONNE, AU CAUE DE L'AUDE, AVEC LEGENDE COMPLETE DE LA CARTE DES FAMILLES DE PAYSAGES**



Paysages d'Occitanie,  
de la connaissance au projet

Réunion grands ensembles paysagers  
Compte rendu réunion du 23/11/2016  
à Carcassonne - CAUE de l'Aude

## Compte rendu

Réunion du 23/11/2016 à Carcassonne associant : Henri PELLINET (DREAL), Bertrand FLORIN (DREAL), Catherine PELLEGRY-HOLLARD (DREAL), Magali MOUGENOT (DDTM 66), Mickaël SACCONA (DDTM 11), Valérie MURA (DDT 31), Philippe BERINGUIER (UTJJ/GEODE), Bruno SIRVEN (AP32/AFAHC), Agnès LEGENDRE (CAUE 09), Juliette CARRE (CAUE 11) et Philippe LABAUME (URCAUE MP).

### 1. Rappel de l'emboîtement des échelles :

Les grands ensembles géographiques

Familles de paysages

Entités paysagères (MP)/grands ensembles de paysage (LR)

Unités de paysage

2. Légende de la carte des familles de paysages proposée suite aux ateliers paysages des 15/09, 20/09 06/10 et 18/11 concernant le recollement des atlas MP et LR :

### Monts et plateaux du Sud du Massif Central

Les paysages des montagnes (5) :

Massif de l'Aubrac,

Margeride,

Cévennes,

Sidobre / Monts de Lacaune / Espinouse,

Montagne noire.

Les paysages des contreforts et plateaux (7) :

Limargue et terrefort

Ségalias

Rougier de Marcillac

Rougier de Camarès

Lézou  
Vallées du Jaur et de l'Orb  
Contreforts des Causses et de la Montagne noire.

#### Les paysages des Causses et Avant-causses (4) :

Quercy blanc et pays de Serres  
Bouriane  
Causses du Quercy  
Grands Causses et Avant-Causses

### Montagnes et vallées pyrénéennes

#### Les paysages des montagnes pyrénéennes<sup>1</sup> (7) :

Hautes vallées du Lavedan et des gaves ;  
Pic du Midi et vallée de Campan,  
Néouvielle et hautes vallées des Nestes ;  
Pyrénées garonnaises ;  
Couserans ;  
Haute-Ariège ;  
Les Pyrénées.

#### Les paysages du piémont pyrénéen<sup>2</sup> (8) :

Piémont bigourdan ;  
Comminges et Nestes ;  
Plantaurel et Petites Pyrénées ;  
Pays d'Olmes ;  
Collines de l'Ouest audois (collines boisées du Quercorb et plaine perchée de Puivert-Nabias) ;  
Moyenne vallée de l'Aude (vallée de l'Aude de Quillan à Alet-les bains et plateau de Rennes le Château) ;  
Les contreforts des Pyrénées ;  
Les Pyrénées (partie correspondant au plateau de Sault)

### Plaines et collines du Midi-Pyrénéen

#### Les paysages des vallées de Garonne et des grandes rivières (6) :

Val d'Adour, Rivière basse  
Pays toulousain  
Frontonnais  
Plaines et terrasses du Montalbanais  
Val de Garonne  
Plaine de l'Ariège

#### Les paysages des coteaux et collines (20) :

Coteaux du Béarn  
Coteaux de Magnoac et Bigorre

---

<sup>1</sup> Y compris l'unité de paysage « Massif des Albères » regroupée dans le grand ensemble de paysage « Contrefort des Pyrénées » dans l'atlas LR.

<sup>2</sup> La question d'intégrer les unités « collines boisées du Quercorb » et « plaine perchée de Puivert-Nébias » associées au grand ensemble de paysage « collines de l'ouest audois » de la atlas LR, ainsi que les unités « vallée de l'Aude de Quillan à Alet-les-Bains » et « plateau de Rennes le château » du grand ensemble de paysage « moyenne vallée de l'Aude » dans cette famille reste à préciser (cf. atelier paysage du 06/10/2016).

Astarac  
Bas-Armagnac  
Ténarèze et Albret  
Lomagne gersoise  
Pays d'Auch  
Lomagne garonnaise  
Savès toulousain  
Bas-Comminges  
Volvestre  
Coteaux du Bas-Quercy  
Coteaux de Monclar et du Gaillacois  
Grésigne et plateau cordais  
Plaines et collines de l'Albigeois et du Castrais  
Lauragais  
Coteaux de Mirepoix  
Collines de l'Ouest audois (les collines de la Piège, les collines du Razès et le massif de la Malepère)  
Moyenne vallée de l'Aude (la vallée de l'Aude et le Limouxin ainsi que la plaine perchée de Saint Hilaire)  
Le sillon audois sous l'influence de Carcassonne (la plaine vallonnée du Carcassès, les plaines et collines cultivées du Lauragais)

## Côtes et bordures méditerranéennes

### Les paysages des plaines méditerranéennes (3) :

L'ensemble de plaines de l'Hérault sous l'influence de Montpellier  
Le sillon audois sous l'influence de Narbonne et Carcassonne  
Le plaine du Roussillon sous l'influence de Perpignan

### Les paysages du littoral (3) :

La Camargue  
Le littoral de étangs  
Le littoral rocheux des Albères

### Les paysages des bords du Rhône (2) :

Les bords du Rhône  
La costière sous l'influence de Nîmes

### Les paysages du Massif des Corbières (1) :

Les Corbières

### Les paysages des garrigues et collines sèches (2) :

Les garrigues  
Les collines du Biterrois et de l'Hérault

## 3. Conclusion :

Les paysages de la Région Occitanie peuvent donc être regroupés pour le moment en :

4 grands ensembles géographiques,

12 familles de paysages,

68 entités paysagères (MP)/grands ensembles de paysage (LR)

Cependant, le travail partenarial a permis d'identifier un certain nombre de points à étudier de façon plus approfondie.